

Séance plénière des 20 et 21 décembre 2023

## Amendements déposés BP 2024 - Titre III



**Conseil régional**

2 rue Simone Veil – 93400 SAINT-OUEN  
Tél. : 01 53 85 53 85 – Fax : 01 53 85 53 89  
[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DECEMBRE 2023****Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**Texte de l'amendement :**

Un article additionnel est ajouté à la délibération et rédigé comme suit :

**« Mandate la présidente pour interpeller l'Etat afin d'obtenir un dégel de la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (DRES), unique ressource affectée par l'Etat aux Régions, pour le financement des dépenses d'investissement dans les lycées régionaux. »**

**Exposé des motifs de l'amendement :**

Depuis 2016, les dépenses pour les lycées sont le 2<sup>ème</sup> budget régional derrière les transports et les dépenses d'investissement dédiées ont plus que doublé.

La rénovation, la construction et l'adaptation des lycées en Île-de-France, au-delà d'être une priorité politique, sont une nécessité immédiate dans un contexte de croissance démographique importante de la population lycéenne francilienne dans certains territoires, notamment en grande couronne, et de la vétusté héritée de ce parc.

Face aux augmentations de charges, les ressources octroyées par l'Etat sont de moins en moins à la hauteur des enjeux de cette compétence obligatoire et cruciale pour l'avenir de la jeunesse. La DRES, unique recette régionale affectée à « *la reconstruction, aux grosses réparations, à l'équipement [ainsi qu'] à l'extension et à la construction des lycées* » (article L4332-3 du code général des collectivités territoriales), est gelée depuis 2009 à 661 841 207 € pour l'ensemble des régions, dont 86 089 000 € pour la Région Île-de-France.

Ainsi, le montant perçu de DRES rapporté au nombre d'enfants scolarisés a chuté de 219 € en 2008 à 162 € en 2022, soit une baisse de plus d'un quart, sans même prendre en compte l'inflation. Or, la Région Ile-de-France doit faire face aux lourds investissements indispensables dans les années à venir ce qui nécessite, au contraire, que les recettes dédiées soient dynamiques.

Une actualisation de la part de l'enveloppe financière nationale affectée à l'Île-de-France est également à étudier, car la hausse du nombre de lycéens de la Région - qui représente plus de 20 % du nombre total de lycéens en France ! - n'est plus en rapport avec les 13 % de la DRES attribuée à l'Île-de-France. Pour rappel, la Région a déjà livré 7 lycées neufs depuis 2016.

En conséquence, nous demandons à l'Etat un dégel de la DRES, seule ressource affectée pour le financement des dépenses d'investissement dans les lycées régionaux. Il s'agit d'une priorité, tant pour la formation des jeunes que pour la transition énergétique devenue primordiale.

**Le Président du groupe  
Vincent JEANBRUN**

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DECEMBRE 2023****Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**Texte de l'amendement :**

Un article additionnel est ajouté à la délibération et rédigé comme suit :

**« Mandate la Présidente du Conseil régional pour interpeller le gouvernement sur la nécessité de modifier la législation pour permettre aux maires d'arrondissement de solliciter directement l'installation de caméras de vidéoprotection dans la capitale. La Présidente est également mandatée pour interpeller la Maire de Paris sur l'existence et la pertinence du bouclier de sécurité régional que la Ville de Paris pourrait solliciter ».**

**Exposé des motifs de l'amendement :**

Depuis 2016, le bouclier de sécurité a permis de financer l'installation de caméras de vidéoprotection dans plus de 600 communes en Ile-de-France. Ce dispositif est plébiscité par les maires de toutes tendances politiques.

De nombreux maires, y compris de sensibilité politique différente de la majorité, ont fait le choix de protéger leurs administrés aux travers de notre bouclier de sécurité. La Présidente et le vice-Président Frédéric PECHENARD ont validé l'ensemble des demandes déposés depuis la création du bouclier de sécurité, plaçant la protection des Franciliens au-dessus de toute considération politique ou partisane.

Nous regrettons que la Mairie de Paris refuse de se saisir de cet outil majeur alors que l'insécurité est grandissante dans la capitale.

Puisqu'Anne HIDALGO ne daigne pas prendre au sérieux la sécurité des Parisiens, nous proposons de solliciter une modification législative pour que les demandes puissent être déposées directement par les mairies d'arrondissement. De nombreux maires ont à cœur d'œuvrer pour renforcer la sécurité dans leurs arrondissements, alors même que l'exécutif parisien préfère fermer les yeux sur la montée de la délinquance à Paris. Nous proposons de leur en donner les moyens.

**Le Président du groupe  
Vincent JEANBRUN**

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DECEMBRE 2023****Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**Texte de l'amendement :**

Un article additionnel est ajouté à la délibération et rédigé comme suit :

**« Mandate la Présidente du Conseil régional pour interpeller la Maire de Paris sur la nécessité d'armer la police municipale parisienne et de solliciter les aides de la Région Ile-de-France pour en assurer la formation et l'équipement ».**

**Exposé des motifs de l'amendement :**

Alors que l'insécurité explose dans la capitale depuis de nombreux mois, la Mairie de Paris a, face à l'insistance de la droite parisienne, enfin accepté la création d'une police municipale.

Or, il s'agit en réalité d'une police municipale Canada Dry ! En refusant d'équiper dignement sa police municipale, Anne HIDALGO commet une faute politique majeure. Les forces de l'ordre qui portent l'uniforme sont plus que jamais des cibles. Pour les protéger, mais aussi pour leur donner les moyens d'assurer concrètement leur mission à Paris, il convient de leur fournir un équipement décent. C'est pourquoi nous en demandons la réévaluation immédiate et proposons l'armement des forces de l'ordre parisienne au travers du bouclier de sécurité de la Région Ile-de-France.

La Région se tient à disposition de la Mairie de Paris pour accompagner la police municipale parisienne, tant dans son équipement que dans sa formation, dans l'intérêt des Parisiens.

**Le Président du groupe****Vincent JEANBRUN**

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DECEMBRE 2023****Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**Texte de l'amendement :**

Un article additionnel est ajouté à la délibération et rédigé comme suit :

**« Mandate la Présidente pour interpeler l'Etat, notamment le ministre de l'Intérieur et le préfet de Région, afin que soient prises les mesures nécessaires pour faciliter les autorisations et les financements adaptés aux spécificités des communes rurales, dans le but d'y développer la vidéoprotection et ainsi renforcer le maillage sur tout le territoire régional pour garantir la sécurité quotidienne des Franciliens ».**

**Exposé des motifs de l'amendement :**

Le « Bouclier de sécurité » mis en place dès 2016 par la Région Ile-de-France permet, notamment, de venir en aide aux communes pour l'achat et la pose de caméras sur l'espace public, d'écrans de contrôle et de raccordement aux bâtiments de supervision. La vidéoprotection constitue un outil utile et indispensable pour assurer la sécurité de nos concitoyens et lutter contre la délinquance du quotidien.

Le Conseil départemental de la Seine-et-Marne a également déployé, depuis avril 2022, son propre « bouclier de sécurité », inspiré de celui de la Région Ile-de-France, afin de répondre à la demande de plus en plus importante, notamment en zone rurale.

En effet, très peu de villages sont équipés de polices municipales et les effets de la délinquance se répercutent aussi en ruralité. Le recours à la vidéoprotection est de plus en plus souhaité par les maires ruraux et les habitants.

Dans la circulaire du 16 février 2023, concernant le fonds interministériel de prévention de la délinquance, transmise aux préfets, une enveloppe de 82 millions d'euros a été fléchée pour 2023, notamment en faveur du développement de la vidéoprotection mais aussi la sécurisation des établissements scolaires.

La réalité est que si les grandes villes n'ont pas de difficultés à obtenir des financements pour l'installation et le déploiement de la vidéoprotection, les petites communes rurales rencontrent, quant à elles, plus d'obstacles pour obtenir les autorisations nécessaires. En conséquence, elles se voient privées de certains dispositifs d'aide au financement ou rencontrent les longueurs administratives.

Cet amendement vise ainsi à interpeller l'Etat, afin de mettre en place les mesures nécessaires pour faciliter le déploiement de la vidéoprotection en zone rurale.

**Le Président du groupe****Vincent JEANBRUN**

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DECEMBRE 2023****Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**Texte de l'amendement :**

Un article additionnel est ajouté à la délibération et rédigé comme suit :

**« Mandate la Présidente pour mettre en place une mission sur le E-SPORT »**

**Exposé des motifs de l'amendement :**

L'eSport, pratique du jeu vidéo compétitif, connaît un essor exceptionnel depuis les années 2010 et constitue aujourd'hui un axe de développement majeur pour l'économie francilienne.

Avec plus de 6 millions de spectateurs réguliers et 1,3 million de pratiquants en 2022<sup>1</sup>, la discipline s'installe durablement dans les habitudes des Français, notamment des plus jeunes. Son développement accompagne celui du marché global du jeu vidéo, première industrie culturelle française au sein de laquelle studios, développeurs et éditeurs font régulièrement rayonner notre pays sur la scène internationale.

Première Smart Région d'Europe, la Région Ile-de-France accompagne depuis 2016 le développement de l'industrie vidéo-ludique, au travers notamment du fonds d'aide à la création du jeu vidéo, qui encourage la diversité de création dans le domaine et conforte son écosystème professionnel à travers une aide sélective et remboursable à la production.

Conscients de la très forte croissance de ce secteur, tant dans l'économie de notre région que dans les habitudes des jeunes Franciliens, nous souhaitons engager une réflexion afin d'envisager dans quelle mesure la Région Ile-de-France pourrait accroître son action dans l'accompagnement des initiatives franciliennes, tout en veillant à ce que ce développement s'accompagne d'une attention particulière aux enjeux de santé publique, d'égalité entre les femmes et les hommes et d'esprit sportif.

**Le Président de groupe  
Vincent JEANBRUN**

---

<sup>1</sup> Baromètre France Esports 2022, Médiamétrie

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DECEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**Un article 18 est ajouté et rédigé comme suit :**

« Mandate la Présidente du Conseil régional pour renégocier à IDFM l'article 5 du protocole financier signé avec le Gouvernement afin d'obtenir la compensation financière relative au financement des JOP 2024. »

**Exposé des motifs de l'amendement :**

La participation d'IDFM relative à l'offre de transport et dépenses concernant les JOP 2024 est estimée à 200 millions €.

À l'approche de l'événement, et au regard des besoins de financement à hauteur de 800 M€ pour 2024, nous souhaitons par cet amendement que le budget consacré aux JOP 2024 n'impacte pas le pouvoir d'achat des franciliens.

Pour rappel, lors des assises du financement, la Présidente, dans son intervention de clôture rappelait à juste titre que "le principe garanti par la constitution en matière de décentralisation : les charges transférées par l'État doivent être financées !

En conséquence, l'État doit transférer à Ile de France Mobilités les moyens financiers nécessaires pour les faire fonctionner".



**Jonathan KIENZLEN**  
Conseiller régional  
Président du groupe  
Socialiste, Écologiste et Radical

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DECEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**L'article 18 est modifié comme suit :**

« Un grand plan de déprécarisations et d'attractivité des métiers du service public régional sera organisé dès 2024. »

**Exposé des motifs :**

Les années passent et se ressemblent depuis maintenant 8 ans pour les agents régionaux.

Nous vous alertons année après année sur les effets néfastes que produit la politique de gestion en flux tendu du personnel régional.

Le 23 novembre 2017 déjà, en séance plénière, nous vous remettons une gerbe car le personnel régional considérait que vous aviez enterré le dialogue social.

Suppression et gel de postes, environnement de travail bousculé sans aucune concertation préalable des agents, recours massif à l'intérim et multiplication des CDD, baisse progressive des subventions aux organisations syndicales, ...

Tout cela s'apparente à un démantèlement du service public régional auquel les agents et donc, par ricochet les franciliens, ont à faire face.

Le 13 octobre dernier, plus de 250 agents de la Région sont venus manifester sous vos fenêtres afin de vous crier à quel point ils sont à bout. Vous devez les entendre.

Le contexte de crise que connaissent les Français et pour ce qui nous concerne ici les Franciliens s'est amplifié, nous nous devons d'avoir le personnel adéquat et suffisant pour mettre en œuvre des politiques publiques d'ampleur afin d'entretenir le bien vivre en Île-de-France. Parmi ces Franciliens, il faut compter nos agents qui, eux aussi, subissent les conséquences de la crise économique que nous traversons.

Pour ce faire, il est nécessaire que, dès à présent, l'exécutif régional soit raisonnable et prenne à bras le corps un sujet qui certes ne passionne pas la presse, mais qui est ô combien essentiel, à savoir les conditions de travail de ses agents au sens large. C'est pourquoi nous vous proposons de mettre en place un grand plan de recrutement et de déprécarisation des agents régionaux, qu'il s'agisse des agents des lycées ou du siège.

Notre groupe est prêt à prendre toute sa part de travail dans l'élaboration de ce plan dans l'intérêt de nos agents et donc de l'ensemble des Franciliens.



**Jonathan KIENZLEN**  
Conseiller régional  
Président du groupe  
Socialiste, Écologiste et Radical



**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DECEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**Un article 18 est ajouté et rédigé comme suit :**

« Un travail au sein de la commission sécurité devra être mené afin que les brigades régionales de sécurité des lycées soient impliquées dans la chaîne de sécurité locale et intégrées au sein des CLSPD des villes dans lesquelles elles interviennent. »

**Exposé des motifs de l'amendement :**

Comme nous le revendiquons depuis de nombreuses années, les BRS lycées doivent avant tout jouer un rôle de médiation auprès des jeunes lycéens.  
Pour que la médiation soit efficace une relation de confiance doit s'instaurer entre les interlocuteurs.

Par ailleurs la recrudescence des rixes en Île-de-France nécessite de la part des différents services publics concernés des actions concertées et coordonnées. Nous le savons, les abords des établissements scolaires, lieux communs de diverses bandes rivales, sont souvent le théâtre d'affrontements. Comme l'a démontré notre collègue Fatima Ogbi dans son rapport sur les Rixes en Île-de-France.

C'est pourquoi, nous proposons au travers de cet amendement que les différentes brigades de sécurité des lycées soient territorialisées afin qu'elles soient familières aux lycéens et au personnel enseignant lorsqu'elles interviennent dans les établissements pour plus d'efficacité.

Une connaissance des territoires et des différents acteurs publics locaux permettrait de prévenir plus aisément les incidents.



**Jonathan KIENZLEN**  
Conseiller régional  
Président du groupe  
Socialiste, Écologiste et Radical

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DECEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**Un article 18 est ajouté et rédigé comme suit :**

« Mandate la présidente pour mettre en œuvre un bouclier tarifaire des transports en commun pour la jeunesse francilienne ainsi que le lancement d'une étude et concertation pour harmoniser les tarifs. »

**Exposé des motifs de l'amendement :**


La Région Île-de-France doit jouer un rôle d'impulsion, de régulation, de bouclier des plus fragiles, le catalyseur des énergies, l'initiateur de la transition écologique.

Cet amendement a pour objet de répondre aux enjeux de pouvoir d'achat et de mobilité pour les jeunes franciliens en mettant en place la gratuité du Passe imagin'R pour les bénéficiaires des minima sociaux, demandeurs d'emploi, en parcours d'insertion et les auto-entrepreneurs de moins de 26 ans au 1er janvier 2024.

Cette mesure qui concilie pouvoir d'achat et réponse au défi climatique permettra de soulager financièrement les jeunes exposés à la précarité.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue les objectifs d'accentuation de la tarification sociale et soulever la question des inégalités engendrées par les différences des politiques dans chaque département francilien, envers les jeunes, le reste à charge pour les familles étant différent selon que la famille habite à Paris ou dans les Yvelines, par exemple.

Aussi, une réflexion sera menée par la Région avec l'ensemble des acteurs concernés pour permettre l'harmonisation de la politique tarifaire en direction de la jeunesse.



**Jonathan KIENZLEN**  
Conseiller régional  
Président du groupe  
Socialiste, Écologiste et Radical

# Amendement N° 5



**Conseil régional**

Groupe Socialiste, Écologiste et Radical

## CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

**Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

### **Texte de l'amendement :**

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

“Décide de convoquer une conférence territoriale de l'action publique (CTAP) pour coordonner et mobiliser les collectivités franciliennes dans des actions concertées de lutte contre la précarité.”

### **Exposé des motifs de l'amendement :**

La loi sur la modernisation instaurée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) permet de réunir le président du conseil régional, qui préside la CTAP, les présidents des conseils départementaux, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 30 000 habitants ayant leur siège sur le territoire de la région, un représentant élu des EPCI de moins de 30 000 habitants ayant leur siège dans chaque département ainsi un représentant élu pour chaque catégorie de communes (moins de 3 500 habitants ; entre 3 500 et 30 000 habitants ; plus de 30 000 habitants) dans chaque département.

Selon l'article L1111-9-1 CGCT, la conférence territoriale de l'action publique (CTAP) peut débattre et rendre des avis sur tous les sujets relatifs à l'exercice de compétences et à la conduite de politiques publiques nécessitant une coordination ou une délégation de compétences entre les collectivités et leurs groupements.

Or, l'explosion de la précarité sous toutes ses formes en Région Ile-de-France nécessite des réponses puissantes et concertées des acteurs publics. C'est plus de 15% de la population francilienne qui vit sous le seuil de pauvreté, soit 1,8 millions de personnes. Les difficultés à se loger, à s'alimenter, à se déplacer ne cessent de s'accroître sur nos territoires.

Aussi, nous souhaitons à travers cet amendement que la Région coordonne avec les autres collectivités de notre territoire de véritables politiques publiques de lutte contre la précarité. Une conférence territoriale permettrait ainsi de mettre un place une réelle coordination avec des objectifs et outils communs.

Jonathan KIENZLEN  
Président du groupe

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**Texte de l'amendement :**

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

*“Décide de de la mise en place d'indicateurs permettant d'analyser le budget par le prisme du genre.”*

**Exposé des motifs de l'amendement :**

**Pour une véritable budgétisation sensible au genre**

Comme le font désormais de nombreuses collectivités, nous proposons, sur le modèle de la Ville de Lyon, que la Région Île-de-France s'empare de la question du genre à travers l'élaboration de son budget. La mise en place des politiques publiques ne doit pas aggraver certaines inégalités de genre et doit assurer le respect scrupuleux de l'égalité femmes-hommes.

Pour ce faire, nous proposons qu'un groupe de travail associant élus et services permette d'analyser le budget de notre collectivité en 3 étapes. Il s'agit d'examiner l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement :

1. Les dépenses neutres (matériel informatique, outils de travail, etc) ;
2. Les dépenses en faveur de l'égalité ;
3. L'ensemble des dépenses favorisant ou défavorisant un genre.

Une fois cette analyse réalisée, la collectivité pourrait mettre en place des indicateurs et outils permettant de détecter dans les politiques publiques régionales celles méprisant un genre ou qui sont défavorables à l'égalité femmes-hommes. Après ce travail, ces indicateurs pourraient ensuite être intégrés au budget primitif 2025 afin d'éclairer l'ensemble des conseillers régionaux et guider l'action de l'exécutif.

Loin de toute polémique et dans l'esprit de la démarche de l'évaluation des politiques publiques, déjà mise en place, cet amendement vise à s'emparer d'un sujet de société et d'une demande de nos concitoyens et concitoyennes d'avoir une action publique toujours proche de leurs besoins et aspirations.



Jonathan KIENZLEN  
Président du groupe

# Amendement N° 7



**Conseil régional**  
Groupe Socialiste, Écologiste et Radical

## CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

**Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

### **Texte de l'amendement :**

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

*“Décide de soumettre le budget régional à une évaluation climat.”*

### **Exposé des motifs de l'amendement :**

#### **Pour un vrai budget bioclimatique de la Région Île-de-France**

Comme chaque année, nous proposons que notre Région soumette **l'entièreté** de son budget à une évaluation climatique. L'institut de l'économie pour le climat (I4CE – Institut for Climate Economics) a persuadé les villes de Lille et Paris et les métropoles de Lille, Lyon et Strasbourg, de soumettre leur budget à une évaluation climat. L'institut propose aux collectivités un guide méthodologique leur permettant d'évaluer leur budget sous le prisme écologique. La démarche a reçu l'approbation d'AMF et de France urbaine, car elle permet un « cadre partagé » permettant de comparer les démarches entreprises par les collectivités.

Le budget vert permet ainsi une analyse ligne à ligne des documents budgétaires, en se basant sur une taxinomie d'actions considérées comme très favorables, favorables, neutres ou défavorables pour le climat. Les résultats permettent ainsi de mieux comprendre la cohérence des dépenses des politiques publiques régionales avec l'atteinte des objectifs climatiques et de mieux éclairer les arbitrages budgétaires. Il prend en compte deux objectifs : ceux « d'atténuation », par la réduction des émissions de gaz à effets de serre et ceux « d'adaptation », c'est à dire d'ajustement au climat attendu et à ses conséquences.

Notre Région se targue encore cette année, par souci de communication, d'avoir 50% de son budget qui aurait un impact positif pour l'écologie. La formule - un peu malheureuse puisqu'elle laisse entendre que 50% de nos dépenses auraient alors un impact négatif – ne dépasse pas la dimension du slogan en l'absence d'analyse sérieuse.

La participation de notre collectivité à cette démarche permettrait donc de se doter d'outils objectifs très utiles au débat.

Jonathan KIENZLEN  
Président du groupe

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023****Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024**

## Titre III - Dispositions diverses

**Texte de l'amendement :****Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :**

“Mandate la présidente pour solliciter de l'État la modification de l'article 1599 quater D du Code général des impôts (CGI), qui actuellement plafonné à 80 millions d'euros le produit de la TASA (taxe additionnelle spéciale annuelle) afin que cette taxe soit indexée sur l'inflation + 2%.”

**Exposé des motifs de l'amendement :**

Nous alertons la présidente de la Région depuis des années sur le mur devant lequel le financement des transports de notre Région va se trouver. Ce mur a obligé la Présidente d'IDFM à augmenter le prix du Passe Navigo en 2024 et jusqu'en 2030 au-delà de l'inflation. Ce sont donc les usagers qui doivent principalement assumer les conséquences de la gestion financière désastreuse engagée depuis 2016.

Face à ces choix, nous avons d'autres solutions.

La taxe additionnelle spéciale annuelle au profit de la région Île-de-France (TASA ou TASARIF) est un impôt local direct instauré en 2015 dont les ressources sont directement affectées aux dépenses d'investissement en faveur des transports en commun franciliens. Son plafond étant de 80 millions d'euros par an, nous proposons que la présidente engage des discussions avec l'État afin que cette taxe soit désormais indexée sur l'inflation + 2% pour participer au nécessaire effort de financement des transports en commun.



Jonathan KIENZLEN  
Président du groupe

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DECEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**MAINTENIR LES EMPLOIS ET L'ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES  
DES ASSOCIATIONS ET DISPOSITIFS ACTUELLEMENT REGROUPÉS DANS LE HUB  
DE LA RÉUSSITE**

**Texte de l'amendement :**

*« La Présidente s'engage à maintenir les emplois des associations des écoles de la 2<sup>ème</sup> chance du Val d'Oise, des Yvelines et de Seine-et-Marne, de Reflexes 95, de la Mission locale du Haute Val d'Oise, d'Ariane et de Fil d'Ariane et des dispositifs tels que Smart Académie, Smart Drive, Smart Entreprise, Smart Rebond et Smart Université afin de maintenir le service aux milliers de bénéficiaires.*

*Pour garantir cet engagement, la Région pilotera un travail de concertation avec les élu.es locaux, les élu.es siégeant au conseil d'administration du Hub de la réussite, les conseillers régionaux des territoires concernés et les représentants des salariés et maintiendra son niveau de financement ».*

**Exposé des motifs de l'amendement :**

Le Hub de la réussite fer de lance de la politique régionale est placé en redressement judiciaire, à la grande surprise de tous, avec la nomination d'un administrateur judiciaire et d'une période d'observation jusqu'au 19 décembre 2023.

Malgré le plan de redressement de 2021, le HUB de la réussite est toujours confronté à une situation financière et économique extrêmement alarmante et préoccupante. Les 140 salariés sont inquiets pour leur emploi et l'accompagnement socio-professionnel de milliers de bénéficiaires.

S'y ajoute une crise forte de la gouvernance et de rupture entre cette dernière et les équipes et leurs représentants.

Pourtant dès le 11 octobre dernier, au travers d'un courrier du Sénateur et Conseiller régional Rachid TEMAL nous alertions la Présidente de la Région quant à la situation et demandions une implication forte de la région. Si un échange s'est tenu le 17 novembre dernier entre ce dernier et le Vice-président en charge du secteur, il faut noter que le Conseil régional et les personnes des structures intégrées au Hub de la réussite sont dans l'attente de propositions de la Région.

Aussi, nous appelons la Région à remettre son audit, annoncé par le Vice-président aux conseillers régionaux siégeant à la commission de la « Jeunesse, la promesse républicaine et de l'insertion professionnelle » ainsi qu'aux représentants des personnels des structures.

S'en suivra un travail de concertation avec les élus locaux, les élus siégeant au conseil d'administration et les représentants des salariés permettant de travailler sur un plan d'actions dont l'objectif principal sera de maintenir les 140 emplois et d'améliorer l'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires. Cela pourrait passer par l'indépendance des structures, notamment pour la Mission locale du Haut-Val d'Oise, dans une logique le cas échéant de concertation pour les Ecoles de la 2 chance.

Enfin, la Région s'engage à maintenir son niveau de financement à tous ces dispositifs.

Tel est l'objet de notre amendement.

**Le Président du groupe :**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kienzlen', with a horizontal line underneath.

Jonathan KIENZLEN  
Président du groupe



**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DECEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**DIMINUER L'EXPOSITION DES LYCEENS D'ÎLE-DE-FRANCE  
AUX PERTURBATEURS ENDOCRINIENS**

**Texte de l'amendement :**

*« La Présidente s'engage à transmettre les résultats de l'étude sur l'exposition des lycéens aux phtalates menée par la Région Île-de-France et le Réseau Environnement Santé à tous les conseiller.es régionaux.les, à présenter l'étude à la première séance plénière de 2024 et à proposer des solutions pour diminuer l'exposition des lycéens aux perturbateurs endocriniens »*

**Exposé des motifs de l'amendement :**

Une étude de recherche sur l'exposition des lycées aux phtalates a été menée par la Région Île-de-France et le Réseau Environnement Santé. Nous avons pris connaissance des résultats de cette étude dont les conclusions sont alarmantes dans plusieurs articles de presse : huit phtalates sur les neuf testés ont été retrouvés sur les bracelets de tous les volontaires et le taux d'exposition aux perturbateurs endocriniens est quatre fois plus important pour les lycéens de Seine-Saint-Denis que pour les Parisiens.

Nous déplorons le manque de communication sur la matinée de restitution de cette étude et de partage d'expérience du 06 décembre qui s'est tenue au lycée Louis-Le-Grand, en présence des 249 représentants des lycées éco-responsables même si nous en saluons l'initiative.

Cet amendement vise donc à permettre à tous les conseiller.es régionaux.ales d'avoir le même niveau de connaissance sur les résultats de cette étude et de connaître le plan d'action de la Région pour faire face à ces résultats inquiétants.

**Le Président du groupe :**



Jonathan KIENZLEN  
Président du groupe

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DECEMBRE 2023****Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE :  
MEMBRE DU FORUM FRANÇAIS POUR LA SÉCURITÉ URBAINE (FFSU)****Texte de l'amendement :**

« *Mandate Mme la Présidente pour que la Région Île-de-France devienne membre du Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU) ».*

**Exposé des motifs de l'amendement :**

Dans l'ambition régionale de lutte contre les rixes présentée dans le Rapport *Pour un plan régional de lutte contre les rixes en Ile-de-France* rédigé par Fatima OGBI, nos échanges nous ont amenés à partager des analyses et des constats communs avec plusieurs collectivités membres du Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU). Ce réseau regroupe une centaine de collectivités territoriales représentatives de diversités géographiques, urbaines et politiques en France.

Devenir membre du Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU) permettra à la Région de renforcer les politiques locales de sécurité urbaine. En rejoignant ce réseau, elle pourra échanger, s'inspirer et travailler de concert avec les collectivités membres au service de la tranquillité publique des franciliennes et des franciliens.

Devenir membre de ce réseau, c'est faire le choix de mettre au centre l'expérience des acteurs de terrain dans le continuum entre police républicaine, collectivités territoriales, services de médiation et associations. C'est mettre l'accent sur la nécessité d'un dialogue renforcé avec l'État, les parlementaires, les associations et les collectivités sur l'ensemble des sujets, et en particulier celui des politiques de prévention de la délinquance qui ont un impact direct sur la jeunesse francilienne.

Par ailleurs, en 2020, 52% des 357 rixes dénombrées en France étaient franciliennes. La Région doit se saisir de tous les outils ou dispositifs permettant de faire reculer le niveau alarmant de ce phénomène multifactoriel.

C'est pour ces raisons que nous mandatons Mme la Présidente pour que la Région Île-de-France devienne membre du Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU).

**Le Président du groupe :**

Jonathan KIENZLEN  
Président du groupe

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DECEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**Un article 18 est ajouté et rédigé comme suit :**

« La région mobilisera en amont l'ensemble des acteurs (IDFM, opérateurs, force de sécurité, tissu associatif...) afin de mettre en place un plan d'action de lutte contre les agressions sexuelles dans les transports. »

**Exposé des motifs de l'amendement :**

En 2020, 57 000 plaintes pour agressions sexuelles dans les transports en commun franciliens ont été déposées. Soit près de 160 plaintes par jour.

Une étude montre que plus de la moitié des femmes ont peur dans les transports en commun.

Ce constat alarmant doit nous faire réagir.

Si des dispositifs existent déjà, il apparaît indispensable d'aller plus loin dans la traque des agresseurs.

La présence humaine doit être renforcée, la formation de l'ensemble des agents en gare ne peut pas ne pas être obligatoire. Du reste, les zones anxieuses doivent être clairement identifiées et signalées.


Les 57000 plaintes déposées ne sont que la partie émergée de l'iceberg. Combien de femmes n'osent pas porter plainte ? Combien de femmes ne parviennent même pas à qualifier leur agression en tant que telle ? Combien de femmes subissent chaque jour des remarques sexistes et désobligeantes ?

Nous souhaitons qu'une campagne de prévention systématique soit mise en place dans les gares, les quais, et les transports eux-mêmes.

La Région Île de France doit aller plus loin dans son rôle d'impulsion, d'animation et de coordination sur le sujet.

C'est pourquoi nous proposons que la région mobilise en amont l'ensemble des acteurs (IDFM, opérateurs, force de sécurité, tissu associatif...) afin de mettre en place un plan d'action et recommandations aux opérateurs des transports.

Ce travail doit débuter sans tarder au sein des instances régionales et de son autorité organisatrice des transports franciliens et aboutir à un plan d'urgence avec des propositions concrètes.



**Jonathan KIENZLEN**  
Conseiller régional  
Président du groupe  
Socialiste, Écologiste et Radical

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DECEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**Un article 17 est modifié comme suit :**

« Mandate la Présidente du Conseil régional pour interpellier le Gouvernement **afin de renégocier dès janvier 2024 le protocole État Région relatif aux transports franciliens. Lors de ces renégociations la Présidente proposera les pistes suivantes :**

- création d'un impôt additionnel sur les fortunes immobilières franciliennes
- création d'une contribution des acteurs de l'e-commerce
- transférer à IDFM la compétence sur les taux et périmètres géographiques du versement mobilités
- transférer à IDFM la compétence sur le taux de la part de la TICPE

**Exposé des motifs de l'amendement :**

Nos concitoyens se retrouvent directement exposés à la crise du pouvoir d'achat dont les premières victimes sont les plus fragiles.

Lors de la présentation du protocole 2023-2031 voté le 12 octobre dernier en conseil d'administration d'IDFM, nous avons dénoncé cet accord signé sur le dos des usagers des transports franciliens déjà lourdement mis à contribution pour équilibrer en dernière minute le budget 2023.

Alors que le passe Navigo avait déjà subi une hausse explosive de 12%, soit près de 10 euros en janvier 2023, il est proposé une nouvelle fois de l'augmenter de 2,30€ à 86,30€ dès le 01/01/2024.

En d'autres termes, chaque année, le prix du Passe Navigo augmentera plus rapidement que l'inflation, et coûtera donc de plus en plus cher à des Franciliens déjà en proie à de grandes crises sociales.

De plus, les tarifs « JOP 2024 » viendront, une fois de plus, pénaliser les franciliens notamment celles et ceux qui ne partent pas en vacances et qui ne disposent pas du Passe Navigo mensuel ou annuel.

Nous considérons que l'offre de transports doit s'accompagner d'une politique tarifaire attractive pour permettre le droit à la mobilité pour tous et toutes.

En conséquence, il serait injuste et risqué de faire reposer l'équilibre budgétaire d'IDFM sur les hausses tarifaires répétées au regard notamment du manque de dynamisme de ces recettes qui peinent à retrouver leur niveau d'avant crise.

Nous invitons donc la Présidente à reprendre les négociations afin que l'État prenne pleinement sa responsabilité dans le financement des transports en commun franciliens.

D'autres pistes de financements existent.

Lors des assises régionales du financement des transports notre groupe a présenté 12 propositions de financement partagés et durables pour assurer la soutenabilité financière du syndicat tout en permettant de protéger le pouvoir d'achat des franciliens.



**Jonathan KIENZLEN**  
Conseiller régional  
Président du groupe  
Socialiste, Écologiste et Radical

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DECEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**Texte de l'amendement :**

Ajoute un article rédigé comme suit :

« Mandate la Présidente pour présenter aux Conseillers régionaux une méthode de budgétisation analytique régionale permettant d'étudier les conséquences directes et indirectes des dépenses et recettes publiques sur les situations respectives des femmes et des hommes. »

**Exposé des motifs de l'amendement :**

L'utilisation des deniers publics ne doit pas concourir à produire ou à reproduire les inégalités de genres.

L'article 61 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle rend obligatoire pour les collectivités de plus de 20 000 habitants la présentation d'un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes en amont du débat budgétaire. Cependant, Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes remarque que cette obligation est peu suivie.

Si la Région suit cette obligation, nous ne pouvons que constater le caractère liminaire de ses rapports, reflet de l'absence de volonté de l'exécutif de s'inscrire dans cette démarche.

En 2017, le FMI adopte une définition du concept du *gender budgeting*, en le définissant comme une approche agrégée qui vise à promouvoir l'égalité des sexes et le développement des femmes à travers la politique budgétaire et les finances publiques.

Pour permettre à notre institution de systématiser l'égalité des sexes comme fin à nos politiques régionales, le groupe Majorité Présidentielle encourage la Présidente, et sa majorité, à s'engager cette démarche, soit en examinant séparément, dispositif par dispositif, les conséquences par sexe des mesures budgétaires, soit en évaluant l'effet global par sexe de l'ensemble des mesures prises dans le cadre de la politique budgétaire d'une année donnée.

Si nous constatons l'engagement de notre Région en faveur de cette cause, l'absence d'éléments analytiques ne permet pas d'apprécier les réels impacts de cette volonté.

Enfin, en qualité de groupe d'opposition, cet exercice est un outil supplémentaire permettant d'apprécier la politique menée par la Présidente et sa majorité.

Aurélie TAQUILLAIN

**Présidente du groupe**



# Amendement N° 47



**Conseil régional**  
Groupe Rassemblement national - IDF

Séance plénière des 20 et 21 décembre 2023  
Rapport n° CR 2023-056  
Projet de budget pour 2024

## AMENDEMENT

Titre III – Dispositions diverses

**Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :**

*Décide de modifier les conditions de remboursement des subventions allouées au titre du fonds de soutien au cinéma.*

**Exposé des motifs :**

Les subventions au cinéma ont pour objet d'aider la création et non de permettre d'augmenter les dividendes des maisons de production. Une clause de remboursement de subventions en cas de rentabilisation du film sera donc expressément prévue dans les conventions de subvention et strictement actionnée dès lors que le film aura atteint le seuil de rentabilité.

Wallerand de Saint Just

# Amendement N° 48



**Conseil régional**  
Groupe Rassemblement national - IDF

Séance plénière des 20 et 21 décembre 2023  
Rapport n° CR 2023-056  
Projet de budget pour 2024

## AMENDEMENT

Titre III – Dispositions diverses

**Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :**

*Décide d'ajouter à la convention "fonds de soutien au cinéma" une clause éthique de rémunération pour les acteurs et réalisateurs.*

**Exposé des motifs :**

Les subventions régionales à des films ont pour objet de permettre leur réalisation en cas de difficulté financière. Il va de soi qu'il est pertinent de réserver l'octroi des subventions à des œuvres en fonction de l'équilibre éthique de leur budget.

Wallerand de Saint Just

Conseil régional

*La France Insoumise et apparentés*

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024**

*Titre 3 – Dispositions diverses*

**Texte de l'amendement :**

3 articles additionnels ainsi rédigés sont ajoutés :

*« Mandate la Présidente pour que la gratuité d'accès aux îles de loisirs soit instaurée pour les Franciliennes et Franciliens sur la période allant du 20 juillet au 8 septembre 2023 »*

*« Mandate la Présidente pour interpellier la présidente d'Île-de-France Mobilités afin que les tarifs des transports soient gelés pour tous les Franciliennes et les Franciliens sur la période allant du 20 juillet au 8 septembre 2023 ; ou, à défaut, pour les demandeurs d'emplois, bénéficiaires de minimas sociaux et les moins de 26 ans »*

*« Mandate la Présidente pour interpellier le gouvernement concernant la nécessité de construire des centres d'hébergement d'urgences d'ici aux Jeux Olympiques et Paralympiques »*

**Exposé des motifs de l'amendement :**

**POUR DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES VÉRITABLEMENT POPULAIRES!**

A bien des égards, les Franciliennes et les Franciliens semblent être la variable d'ajustement de ces Jeux Olympiques et Paralympiques. Prix de billets prohibitifs, réquisition des logements étudiants et de chambres d'hébergement d'urgences et maintenant hausse massive des prix de la plupart des titres de transport sur la période allant du 20 juillet au 8 septembre 2023.

Si les marges de manœuvre pour empêcher ces JOP 2024 de ne pas être totalement anti-populaires sont de plus en plus étroites, il en subsiste tout de même quelques-unes.

Parmi celles-ci, la Région pourrait envisager de mettre en place une gratuité d'accès aux Îles-de-Loisirs pendant la période. De par leur vocation d'équipement régional et de service public de loisirs et de sports, les Îles-de-Loisirs ont pour ambition de permettre la pratique d'activités sportives, culturelles, de plein air dans des territoires densément urbanisés. Elles permettent aux Francilien·nes - en particulier pour celles et ceux issues des classes populaires - d'accéder à une offre de loisirs à un prix limité. Elles permettent aussi aux Francilien·nes qui n'ont pas les moyens de partir en vacances de profiter de loisirs pendant la période estivale. D'autant que le budget nécessaire à un départ en vacances lors de l'été 2024 sur le territoire français devrait exploser au regard des tarifs d'hébergement déjà proposés.

Un autre levier possible est de revenir sur la mesure inique de la présidente d'Île-de-France Mobilités concernant la hausse massive des titres de transports sur la période des JO. Le Navigo semaine actuellement à 30€ sera remplacé par un passe à 70€. L'intégralité des prix des tickets doublent également :



Les prix TTC des tickets dématérialisés seront fixés comme suit :

- carnet de 10 tickets t+ à plein tarif : ~~17,35€~~ 32,00 €
- carnet de 10 tickets t+ à tarif réduit : ~~8,65€~~ 16,00 €
- ticket t+ vendu à l'unité : ~~2,15€~~ 4,00 €
- ticket d'accès à bord-SMS : ~~2,50€~~ 5,00 €
- ticket Orlybus dématérialisé : ~~10,30€~~ 16,00 €
- ticket Roissybus dématérialisé : ~~14,50€~~ 16,00 €

Les prix TTC des tickets magnétiques seront fixés comme suit :

- ticket t+ vendu à l'unité : ~~2,15€~~ 4,00 €
- ticket d'accès à bord : ~~2,50€~~ 5,00 €
- ticket Orlybus : ~~11,50€~~ 16,00 €
- ticket Roissybus : 16,60 €
- ticket Orlyval : ~~11,30€~~ 16,00 €

De nombreux Franciliennes et Franciliens sont des utilisateurs ponctuels des transports et seront donc impactés par ces augmentations indistinctes.

Nous demandons donc le gel des tarifs des transports pour tous les Franciliennes et Franciliens ou, a minima, pour les demandeurs d'emplois, les bénéficiaires de minimas sociaux et les moins de 26 ans.

Nous estimons enfin qu'il est du ressort du Conseil régional d'interpeller le gouvernement concernant le besoin de construction de centres d'hébergement d'urgence à Paris et en Île-de-France d'ici à cet été . De nombreux articles de presse relaient la manière dont les pouvoirs publics expulsent les personnes en situation de grande précarité pour éviter que la misère sociale qui frappe le pays soit trop visible l'été prochain lorsque les caméras du monde entier seront braquées sur Paris. Les Jeux Olympiques doivent être une fête pour tout le monde, pas seulement pour celles et ceux qui en ont les moyens. Ces futurs centres d'hébergement d'urgence constitueront ainsi un autre type d'héritage - bien essentiel - des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris.

**Le Président du groupe :**



**Conseil régional***La France Insoumise et apparentés***CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023****Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024***Titre 3 – Dispositions diverses***Texte de l'amendement :**

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« *Mandate la Présidente pour interpellier le gouvernement afin qu'un prix plancher d'achat des produits agricoles soit défini avec les différentes parties prenantes :*

- *Producteurs agricoles*
- *Industrie agroalimentaire*
- *Grande distribution*
- *Associations de consommateurs* »

**Exposé des motifs de l'amendement :****UN PRIX PLANCHER DES PRODUITS AGRICOLES : UNE URGENCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**

L'inflation sur les produits alimentaires s'élevait à + 9,6 % au mois de septembre 2023 sur un an. Entre les mois d'août 2021 et d'août 2023, les prix alimentaires ont augmenté de 20 %. Cette hausse est l'un des principaux moteurs de l'inflation globale depuis près de 2 ans. Parallèlement, les marges dans le secteur agroalimentaire et dans le secteur de la grande distribution battent des records.

Dans le même temps, les salaires stagnent, en particulier en bas de la pyramide, avec des conséquences très concrètes pour les Françaises et Français. Dans une étude de novembre 2022, le Crédoc a par exemple montré que près de 16% de la population était en situation de précarité alimentaire (contre 9% en 2016). Le baromètre de la pauvreté et de la précarité du Secours populaire de septembre 2023 confirme cette tendance : 52% des sondés déclaraient ne plus faire trois repas par jour ces deux dernières années.

Nous observons également une fragilisation du revenu des agriculteurs avec de véritables difficultés à se projeter pour certaines filières particulièrement touchées par la crise inflationniste. La lutte contre l'inflation ne doit donc pas se faire au détriment de leurs revenus.

La Région Île-de-France qui concentre près de 50% de terres agricoles et plus de 4 000 exploitations agricoles est évidemment concernée par cet enjeu. Elle est à même d'envisager convenablement le fonctionnement des filières dans leur ensemble, des producteurs aux consommateurs.

L'esprit de la proposition de loi du député Manuel Bompard visant à lutter contre l'inflation par l'encadrement des marges des industries agroalimentaires, du raffinage et de la grande distribution et établissant un prix d'achat plancher des matières premières agricoles est un premier niveau de réponse pour lutter contre la crise sociale qui touche les agriculteurs franciliens tout comme les consommateurs franciliens.

Par cet amendement, nous mandatons la Présidente pour que le principe d'instauration d'un prix plancher d'achat des produits agricoles soit remis à l'ordre du jour dans les prochaines négociations avec le gouvernement.

**Le Président du groupe :**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized, somewhat abstract mark.

Conseil régional

*La France Insoumise et apparentés*

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024**

*Titre 3 – Dispositions diverses*

**Texte de l'amendement :**

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« *Mandate la Présidente pour suspendre les subventions aux crèches privées* »

**Exposé des motifs de l'amendement :**

**POUR UN VÉRITABLE SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE**

Des enquêtes journalistiques pointent du doigt les dérives du business des crèches privées lucratives. Décidée il y a vingt ans, l'ouverture au privé du secteur de la petite enfance a été un choix irresponsable dont nous payons aujourd'hui les conséquences.

Les établissements privés sont arrosés d'argent public pour un coût de fonctionnement plus élevé que les établissements de crèches associatifs en proposant des salaires aux professionnel·les plus bas. Les fonds d'investissement détenant les grands groupes de crèche qui dominent le secteur imposent des exigences de rentabilité qui entrent en contradiction avec la qualité de l'accueil des jeunes enfants.

Les enquêtes journalistiques révèlent une maltraitance alarmante : des enfants insuffisamment nourris, laissés avec la même couche toute la journée, encadrés par un nombre insuffisant de professionnel·les ou n'ayant pas la formation nécessaire.

La sonnette d'alarme a déjà été tirée par l'IGAS dans son rapport publié en mars 2023. Il n'hésite pas à y faire le parallèle avec le récent scandale des EHPAD privés.

Le groupe LFI-NUPES à l'Assemblée nationale a obtenu le déclenchement d'une commission d'enquête parlementaire sur ces crèches privées et les dérives de ces grands groupes, demandé par le député William Martinet.

Seule la création d'un véritable service public de la petite enfance et la revalorisation significative des métiers du secteur, en formant, reconnaissant et rémunérant mieux les professionnel·les serait une solution. Par cet amendement, nous demandons la suspension des subventions aux crèches privées. Des crédits doivent être déployés pour aider les collectivités à construire des crèches publiques et à les gérer.

**Le Président du groupe :**



**SÉANCE PLÉNIÈRE DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023****Rapport n° CR 2023-056****Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**Texte de l'amendement :**

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

*« Un jaune budgétaire présentant l'ensemble des actions, dépenses et recettes, engagées ou prévues au titre du « milliard pour la santé », tous secteurs confondus, sera présenté lors de la séance d'examen du Compte Administratif 2023. »*

**Exposé des motifs :****ALERTE ENLÈVEMENT : UN MILLIARD POUR LA SANTÉ**

En mai 2021, la présidente annonçait un plan d'un milliard d'euros en faveur de la santé.

Après deux exercices budgétaires complets et alors que la Région revendique la compétence santé jusqu'à la présidence de l'ARS, il convient de vérifier l'effectivité de l'engagement de ce milliard d'euros.

Devant tant d'engagements et au regard de l'état du système de santé en Ile-de-France, un point d'étape doit être produit à travers un jaune budgétaire en raison de l'absence de visibilité sur la mise en œuvre de ces annonces dans les annexes budgétaires du budget primitif 2024.

**Céline MALAISÉ**  
Présidente de groupe



**SÉANCE PLÉNIÈRE DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-056**

**Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**Texte de l'amendement :**

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

*« Un jaune budgétaire présentant l'ensemble des actions, dépenses et recettes, engagées ou prévues au titre des « 10 milliards pour la relance écologique 2020-2024 », tous secteurs confondus, sera présenté lors de la séance d'examen du Compte Administratif 2023. »*

**Exposé des motifs :**

**ALERTE ENLÈVEMENT : 10 MILLIARDS POUR LA RELANCE ÉCOLOGIQUE**

En septembre 2020, la présidente annonçait un plan de 10 milliards d'euros pour la relance écologique sur la période 2020-2024.

Après trois exercices budgétaires complets, il convient de vérifier l'effectivité de l'engagement de ces 10 milliards d'euros et la définition argumentée de la « relance écologique ».

Devant tant d'engagements et de milliards d'euros, un point d'étape doit être produit à travers un jaune budgétaire en raison de l'absence de visibilité sur la mise en œuvre de ces annonces dans les annexes budgétaires du budget primitif 2024.

**Céline MALAISÉ**  
Présidente de groupe



**SÉANCE PLÉNIÈRE DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023****Rapport n° CR 2023-056****Projet de budget pour 2024**

## Titre III – Dispositions diverses

**Texte de l'amendement :**

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« *Un jaune budgétaire présentant l'ensemble des actions, dépenses et recettes, engagées ou prévues au titre du PRACC, tous secteurs confondus, sera présenté lors de la séance d'examen du Compte Administratif 2023.* »

**Exposé des motifs :****ALERTE ENLÈVEMENT : 1 MILLIARD D'EUROS DU PRACC**

En septembre 2022, le plan régional d'adaptation au réchauffement climatique (PRACC) était adopté par la Conseil régional et promettait 1 milliard d'euros, à budget constant, d'ici 2030.

Après un exercice budgétaire complet, il convient de vérifier l'effectivité de l'engagement du PRACC et de son imbrication éventuelle avec les 10 milliards pour la relance écologique promis eux en septembre 2020.

Devant tant d'engagements et de l'urgence climatique, un point d'étape doit être produit à travers un jaune budgétaire en raison de l'absence de visibilité sur la mise en œuvre de ces annonces dans les annexes budgétaires du budget primitif 2024.

**Céline MALAISE**  
Présidente de groupe



SÉANCE PLÉNIÈRE DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-056

**Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**Texte de l'amendement :**

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« *Un jaune budgétaire présentant l'ensemble des actions, dépenses et recettes, engagées ou prévues au titre du « plan d'urgence pour le Val d'Oise », tous secteurs confondus, sera présenté lors de la séance d'examen du Compte Administratif 2023. »*

**Exposé des motifs :**

**ALERTE ENLÈVEMENT : OÙ EST LE 1 MILLIARD D'EUROS PROMIS AU VAL-D'OISE ?**

À la suite de l'abandon du projet EuropaCity, la Présidente de Région a annoncé le 21 novembre 2019 un plan d'urgence pour le Val d'Oise.

Ce plan d'urgence reposait notamment sur les secteurs du transport, de l'aménagement, de l'environnement, de la culture, de la Politique de la ville ou encore de l'emploi. Il avait vocation à « développer l'offre de transports, créer une dynamique dans le territoire, enrichir l'offre culturelle et accompagner l'emploi, la formation et l'éducation ».

Devant tant d'engagements et au regard de l'ampleur de ce plan d'urgence, un point d'étape doit être produit à travers un jaune budgétaire en raison de l'absence de visibilité sur la mise en œuvre de ces annonces dans les annexes budgétaires du budget primitif 2024.

**Céline MALAÏSÉ**  
Présidente de groupe





## CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

### Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget 2024

Titre III – Dispositions diverses

#### Amendement

#### Texte de l'amendement :

*Le Conseil régional approuve la conditionnalité des aides régionales non obligatoires à l'absence de constat de carence préfectoral au titre de l'article 55 de la loi SRU.*

*La commission des finances pourra, à l'unanimité, accorder des dérogations en cas d'efforts significatifs et constants en faveur de la construction de logements sociaux d'une commune carencée.*

*Le Conseil régional demande aux Préfets de Département de prendre les mesures adéquates pour faire respecter la loi SRU dans les communes carencées.*

#### Exposé des motifs

### **CONDITIONNER LES AIDES RÉGIONALES AU RESPECT DE L'ARTICLE 55 DE LA LOI SRU QUI ENCADRE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX SANS PÉNALISER LES COMMUNES CARENCÉES QUI POURRAIENT FAIRE DES EFFORTS**

Depuis 2015, la droite régionale a réduit le budget du logement social alors que les besoins sont immenses en Ile de France. Au 31 décembre 2022, plus de 783 000 Francilien·ne·s étaient demandeurs de logement social. 70% y sont éligibles.

Dans son rapport annuel, la fondation Abbé Pierre estime à 1,2 millions le nombre de mal logés en Ile-de-France et dénombre 300 000 sans domicile fixe dont près de la moitié en Ile-de-France.

Or, entre 2016 et 2018, la construction de logements sociaux a baissé de 20% dans notre région sous les effets conjugués de la baisse du logement social régional et de l'Etat. Entre 2019 et 2020, la construction de logements sociaux a baissé en Ile-de-France de 30% selon la DRHIL et le nombre d'attribution de logements reste à un niveau extrêmement bas, à 20 110 attributions en Ile-de-France en 2020.

Le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement a fixé un objectif annuel de 37.000 agréments pour être en mesure de répondre aux besoins des Franciliens. Le projet de SDRIF-E, document prescriptif, quant à lui fixe un objectif de 30% de logements sociaux en Île-de-France et tente d'empêcher la construction d'un logement social sur cinq avec sa clause « anti ghetto » polémique et juridiquement instable.

La question du logement pour les Franciliens et les Franciliennes s'accroît avec la crise sanitaire, économique et sociale. Il faut que la Région utilise tous les leviers pour être aux côtés de celles et ceux qui sont mal logés. Le droit au logement durant une crise sociale d'ampleur est un enjeu public qui nécessite l'engagement de toutes les collectivités et qui passe à minima par un respect de la loi concernant la construction de logements sociaux.

Pour mémoire, la loi SRU a 24 ans en décembre 2024, les communes hors la loi ont donc disposé de plus de deux décennies pour se mettre en conformité. Des Maires, pour beaucoup de villes carencées, mènent une offensive contre l'obligation de construction à laquelle ils sont soumis par des déclarations tonitruantes, des pétitions ou encore des collectifs. Leur objectif est de peser sur l'après loi SRU. N'hésitant pas à instrumentaliser la lutte contre la densification et la mixité sociale, ils s'érigent contre une application rigide des objectifs SRU. C'est faire fi des réalités concrètes de dizaines de milliers de Francilien·nes qui subissent la crise du logement.

Certains de ces Maires hors la loi se sont d'ailleurs vu retirer leurs prérogatives en matière de délivrance de permis de construire par les Préfectures pour les projets supérieurs à 4 logements, dont les communes du Perreux-sur-Marne, de Saint-Maur-des-Fossés, d'Ormesson-sur-Marne et de Saint-Mandé dans le Val-de-Marne. Les signataires de cet amendement appellent les Préfets à généraliser cette initiative à toutes les communes récalcitrantes.

La Région, qui a la compétence de l'aménagement du territoire, doit, elle aussi, faire appliquer la loi SRU sur son territoire. En Île-de-France, 122 communes ne respectent pas encore l'obligation de 25% de logements sociaux minimum pour les communes franciliennes de plus de 1500 habitants situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants. Cinquante d'entre elles ont même fait l'objet d'une mise en carence, prononcée par les préfets, elles ont toutes bénéficié de subventions régionales sur des compétences non-obligatoires en 2020, 2021, 2022 et 2023.

Au vu de ce constat et des urgences, nous proposons à l'assemblée régionale de conditionner les aides régionales non obligatoires à l'absence de constat de carence préfectoral au titre de l'article 55 de la loi SRU.

Une dérogation à ce principe pourra être accordée aux communes carencées effectuant des efforts significatifs et constants, après avis unanime de la commission des finances pour tenir compte des particularités locales (alternance politique, effort significatif de construction, difficultés financières de la commune, catastrophe naturelle, disponibilités foncières, état des lieux des projets immobiliers non-sociaux, etc.).

**Céline MALAISÉ**  
Présidente de groupe



**CONSEIL REGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023****Rapport n° CR 2023-056 :****Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**Texte de l'amendement :**

Un article additionnel est ajouté à la délibération, rédigé comme suit :

« Mandate la Présidente du Conseil régional pour demander au Ministère de l'Intérieur la régularisation immédiate et sans condition des travailleurs sans-papiers présents sur le territoire de l'Île-de-France ».

**Exposé des motifs :****TRAVAILLEURS SANS-PAPIER EN ÎLE-DE-FRANCE :  
ILS VIVENT ICI, ILS TRAVAILLENT ICI, ILS RESTENT ICI  
STOP A L'HYPOCRISIE**

Le Conseil régional d'Île-de-France participe financièrement à la réalisation d'ouvrages olympiques nécessaires à l'organisation des JOP de Paris 2024. Membre du comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP), le Conseil régional doit veiller au respect des droits de l'Homme, du Code du Travail et de la bonne utilisation de l'argent public sur les chantiers olympiques.

Selon plusieurs témoignages, des entreprises ont eu et ont recours à des travailleurs sans-papiers sur plusieurs sites olympiques dont la piscine olympique de Marville (Saint-Denis) et le village des athlètes. Ces travailleurs témoignent de chantage, d'heures supplémentaires non-payées, d'amplitudes de travail contraires au Code du Travail et à la sécurité mais aussi de salaires payés avec plusieurs mois de retard. En réaction, la SOLIDEO aurait sanctionné les sous-traitants coupables et pris des mesures de prévention, sans davantage de précision.

Il est essentiel que les chantiers des JOP, qui plus est subventionnés par le Conseil régional, soient exemplaires et respectent la loi. De plus, les Conseillers régionaux doivent être tenus informés de ces faits graves, relevant de délits pénaux.

A l'échelle régionale, selon la Confédération Générale du Travail, 40 à 62% des travailleuses et travailleurs des branches de l'aide à domicile, du BTP, de l'hôtellerie-restauration, du nettoyage, de la sécurité et de l'agro-alimentaire seraient sans-papiers.

Les travailleuses et travailleurs sans-papiers sont donc une composante indispensable de l'économie francilienne et se concentrent tout particulièrement dans les métiers en tension et difficiles. Elles et ils subissent également la précarité de cette situation administrative quand elles et ils ne subissent pas des conditions salariales indignes ou illégales.

Cette réalité ne peut plus durer. Le Conseil régional se doit de demander au Ministère de l'Intérieur la régularisation immédiate et sans condition des travailleurs sans-papiers présents sur le territoire de l'Île-de-France. Tel est l'objet de cet amendement.

**Céline MALAÏSÉ  
Présidente de groupe**

~~Adair~~

**SÉANCE PLÉNIÈRE DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-056**

**Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**Texte de l'amendement :**

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« *Un bilan du dispositif 100 000 stages sera présenté à l'occasion d'une prochaine séance du Conseil régional.* »

**Exposé des motifs :**

**FIN DU DISPOSITIF 100 000 STAGES**

Engagement de campagne de la Présidente, le dispositif 100 000 stages a été progressivement détricoté par l'exécutif régional. Il est à présent très fragile par la multiplication des exemptions introduites par des amendements du groupe IDFR et les révisions successives du règlement du dispositif.

Dernier fait en date, la suppression de la nécessité de délibérer pour exempter un partenaire pourvoyeur d'une aide régionale d'une mise en stage. Ces reculs successifs – dont certains se justifient au regard de la complexité du dispositif initial - laissent craindre une extinction progressive du dispositif et a minima l'abandon de l'objectif de 100 000 places en stage.

Cet amendement propose donc de faire un bilan de ce dispositif.

**Céline MALAISE**  
**Présidente de groupe**



**SÉANCE PLÉNIÈRE DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023****Rapport n° CR 2023-056****Projet de budget pour 2024**

## Titre III – Dispositions diverses

**Texte de l'amendement :**

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« Le Conseil régional mandate la Présidente pour engager des discussions avec le Gouvernement et le Parlement afin d'interdire la croissance du parc exclusivement consacré aux locations touristiques de courte durée dans l'hypercentre et le cœur d'agglomération.

Le Conseil régional demande à l'Etat l'interdiction des locations touristiques de courte durée en Ile-de-France ».

**Exposé des motifs :****STOPPEZ LA PRÉDATION « AIRBNB » EN ILE-DE-FRANCE**

A la crise de l'accès des Franciliens au logement s'ajoute la crise sociale d'ampleur qui s'abat sur notre pays. Avec bientôt 1 million de demandes de logements en souffrance, l'Ile-de-France connaît une pénurie historique, sans précédent. Il est nécessaire d'agir pour que le droit au logement reste effectif en Ile-de-France.

Parmi les activités rentières qui confisquent une partie du parc de logements, les locations touristiques de courte durée dans les zones où l'offre en logement est tendue deviennent un fléau. Face aux excès, de nombreuses collectivités ont agi pour encadrer voire interdire ces activités type « Airbnb ».

Alors que le phénomène s'est progressivement étendu en Ile-de-France, il convient d'agir à l'échelle régionale alors qu'Ile-de-France est la première destination touristique du monde et que l'hôtellerie souffre également de ces pratiques.

Afin d'agir véritablement pour la libération de logements et pour soutenir l'hôtellerie, grand secteur pourvoyeur d'emplois, cet amendement propose d'interdire la croissance du parc exclusivement consacré aux locations touristiques de courte durée dans l'hypercentre et le cœur d'agglomération mais aussi de demander à l'Etat l'interdiction pure et simple des locations touristiques de courte durée dans ces zones.



**Céline Malaisé**  
Présidente  
Gauche Communiste,  
Écologiste et Citoyenne

**SÉANCE PLÉNIÈRE DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-056**

**Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**Texte de l'amendement :**

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« Mandate la Présidente pour réaliser un rapport relatif aux investissements directs à l'étranger réalisés en Ile-de-France par les entreprises étrangères rencontrées lors de déplacement officiel, avec un mandat spécial, d'un membre de la majorité régionale ».

**Exposé des motifs :**

**INFORMER LES FRANCILIENS SUR L'ACTION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION**

La France enregistre un important volume d'investissements étrangers avec 1 725 décisions prises en 2022 permettant de créer ou de maintenir 58 000 emplois dont 10 900 sur le territoire francilien.

L'action économique de la Région met très en avant la quête d'investissements étrangers en Ile-de-France au service de l'économie et du rayonnement de la région.

Or, il est difficile voire impossible d'identifier les facteurs de déclenchement de ces investissements entre l'action de l'Etat, de l'Union Européenne, de Choose Paris Region, des entreprises elles-mêmes, les maires ou par les contacts noués lors de déplacements d'élus régionaux à l'étranger.

Afin d'apprécier qualitativement et quantitativement la portée de ces déplacements, il est proposé de mandater la présidente afin qu'un rapport relatif aux investissements directs à l'étranger réalisés en Ile-de-France par les entreprises étrangères rencontrées lors de déplacement officiel, avec un mandat spécial, d'un membre de la majorité régionale, soit réalisé.

Tel est l'objet de cet amendement.



**Céline Malaisé**  
Présidente  
Gauche Communiste,  
Écologiste et Citoyenne

**Conseil régional****Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne****SÉANCE PLÉNIÈRE DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023****Rapport n° CR 2023-056  
Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**Texte de l'amendement**

L'article additionnel suivant est ajouté :

“ Le Conseil régional renonce à soutenir le développement des eVTOLs ou « taxis volants » pour des services commerciaux privés en Ile-de-France ».

**Exposé des motifs :****NON AUX TAXIS VOLANTS. GADGET DES ULTRA-RICHES**

Une enquête publique relative à l'expérimentation de taxis volants en Ile-de-France et à la création d'un vertiport quai d'Austerlitz s'est achevée le 8 décembre 2023. En effet, le groupe Aéroports de Paris et Volocopter souhaitent exploiter - d'août à décembre 2024 - trois lignes de taxis volants : l'une entre les aéroports de Roissy - Charles de Gaulle et du Bourget, une autre entre le quai d'Austerlitz et l'héliport d'Issy-les-Moulineaux et une dernière entre Issy-les-Moulineaux et Saint-Cyr. Les populations survolées n'ont pas été informées de la création de ces liaisons et des nuisances induites.

La liaison Quai d'Austerlitz – Issy-les-Moulineaux doit survoler, dans Paris, la Seine puis le boulevard périphérique à cheval sur les communes de Paris (13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements), Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly, Montrouge, Malakoff, Vanves et Issy-les-Moulineaux.

Aucune des communes de banlieue traversée n'a été informée préalablement de ce projet et toutes ont été exclues du périmètre géographique de l'enquête publique, limitée aux 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> arrondissements. La Région, financeur de ce projet, n'a pas pris soin de les informer, ni le maître d'ouvrage, le groupe ADP. Les Maires d'Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly, Malakoff et des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements ont exprimé leur refus et leur étonnement dans un communiqué de presse ci-dessous.

Les taxis volants survoleront en effet ces communes et leurs habitants à une hauteur de 150 mètres au-dessus des obstacles au sol. Trois décollages-atterrissages par heure sont prévus au maximum sur une plage horaire de 10 heures par jour, soit 1900 vols durant la phase d'expérimentation.

Sans être opposés par principe à cette technologie dont l'impact environnement n'est toutefois pas négligeable par passager transporté, le choix d'une zone parmi les plus denses du pays - avec une densité comprise entre 10 451 et 27 238 habitants par km<sup>2</sup> - n'est pas souhaitable.

Par ailleurs, malgré les données qui se veulent rassurantes concernant le bruit, l'exposition des populations et du milieu naturel à des bruits supplémentaires s'avère difficilement acceptable. En effet, une bande de 110 mètres de large sera exposée, au sol, à 60/65 décibels à chaque passage d'aéronef, malgré une altitude de 150 mètres de l'engin.



De plus, l'impact des survols sur la sécurité routière est occulté. Alors que la fréquentation du tronçon du boulevard périphérique compris entre la Porte d'Italie et celle de Bercy dépasse 300 000 véhicules par jour, comment ignorer les conséquences pour les automobilistes qui pourraient être distraits par ces engins augmentant les risques d'accidents sur cet axe stratégique ?

La pérennisation de ces taxis volants - envisagée dans le dossier d'enquête - constituerait un signal désastreux pour les usagers des transports. Alors que les conditions de transports en commun se dégradent d'année en année, favoriser les mobilités individuelles coûteuses est incompréhensible comme cela a été dénoncé par plusieurs Maires survolés et par le Président du Conseil départemental de l'Essonne, François DUROVRAY.

Au tarif de 110 euros le trajet, ces taxis volants symbolisent une forme de séparatisme social que la puissance publique ne peut faciliter et financer à l'heure où les inégalités sociales et territoriales se creusent dans notre région.

Par ailleurs, il est étonnant et déplorable qu'une part importante voire majoritaire – en tenant compte de la subvention à venir de la Métropole du Grand Paris – du financement soit public et participe au développement d'une activité économique privée sans contrepartie sur les bénéfices futurs, permis par l'argent public initialement investi.



La volonté d'un développement national et international du constructeur des eVTOL doit être prise en compte pour la pleine compréhension de ce projet et de la participation régionale.


**Ainsi, il n'a pas été indiqué que les fruits du projet financé par la région nourriront des intérêts lucratifs privés**, y compris à l'international. A ce propos, il est troublant de constater la présence d'un eVTOL sur une publicité en faveur du projet de ville nouvelle Neom, située en Arabie Saoudite, à l'impact environnement considérable dans un pays dont le régime démocratique est incompatible avec les valeurs démocratiques et émancipatrices.

*Publicité sur le réseau social Facebook, capturée le 19 novembre 2023*

Pour toutes ces raisons, la Région doit cesser de soutenir financièrement ce projet et d'interdire son utilisation commerciale privée en Ile-de-France, ce qui n'exclut pas un usage sanitaire ultérieur.

**Céline MALAISÉ**  
Présidente de groupe



*Ville de Malakoff* 



[COMMUNIQUÉ DE PRESSE]

16 novembre 2023

## **Taxis volants : la priorité doit être l'amélioration des transports du quotidien et non de coûteux gadgets réservés à quelques-uns**

Jusqu'au 8 décembre 2023, une enquête publique relative à l'expérimentation de taxis volants en Ile-de-France et à la création d'un vertiport quai d'Austerlitz doit recueillir l'avis des acteurs et des populations. En effet, le groupe Aéroports de Paris et Volocopter souhaitent exploiter - de mai à décembre 2024 - deux lignes de taxis volants : l'une entre les aéroports de Roissy - Charles de Gaulle et du Bourget, l'autre entre le quai d'Austerlitz et l'héliport d'Issy-les-Moulineaux.

A l'occasion de cette enquête, nous apprenons que cette dernière liaison doit survoler, dans Paris, la Seine puis le boulevard périphérique à cheval sur les communes de Paris, Ivry-sur-Seine, Le Kremlin-Bicêtre, Gentilly, Montrouge, Malakoff, Vanves et Issy-les-Moulineaux.

Aucune des communes de banlieue traversée n'a été informée préalablement de ce projet et toutes sont exclues du périmètre géographique de la présente enquête publique. C'est inacceptable !

Pourtant, les taxis volants survoleront les territoires que nous représentons et leurs habitants à une hauteur de 150 mètres au-dessus des obstacles au sol. Trois décollages-atterrissages par heure sont prévus au maximum sur une plage horaire de 10 heures par jour, soit 1900 vols durant la phase d'expérimentation de 8 mois.

A l'occasion de cette enquête publique, nous exprimons notre stupéfaction et notre inquiétude. Comment un tel projet peut être mené sans tous les Maires des communes survolées ? Sans être opposés par principe à cette technologie, nous restons dubitatifs que cette première mondiale se déroule dans une des zones les plus denses du pays avec une densité comprise entre 10 451 et 27 238 habitants par km<sup>2</sup>.

*Communiqué commun des Maires du 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, de Malakoff, de Gentilly, du Kremlin-Bicêtre, d'Ivry-sur-Seine et du groupe La Gauche Communiste, Ecologiste et Citoyenne du Conseil régional d'Ile-de-France (1/2)*



Ville de Malakoff 



Par ailleurs, malgré les données qui se veulent rassurantes concernant le bruit, l'exposition des populations et du milieu naturel à des bruits supplémentaires s'avère difficilement acceptable. Nous constatons en effet qu'une bande de 110 mètres de large sera exposée, au sol, à 60/65 décibels à chaque passage d'aéronef, malgré une altitude de 150 mètres de l'engin. Si l'on peut admettre que ce bruit sera couvert par le trafic routier en journée, nous doutons que cela se vérifie le dimanche et en août, moments de respiration dans la ville.

De plus, l'impact des survols sur la sécurité routière est occulté. Alors que la fréquentation du tronçon du boulevard périphérique compris entre la Porte d'Italie et celle de Bercy dépasse 300 000 véhicules par jour, comment ignorer les conséquences pour les automobilistes qui pourraient être distraits par ces engins augmentant les risques d'accidents sur cet axe stratégique ?

À ces réserves sérieuses, nous ajoutons que la pérennisation de ces taxis volants - envisagée dans le dossier d'enquête - constituerait un signal désastreux pour les usagers des transports. Alors que les conditions de transports en commun se dégradent d'année en année, favoriser les mobilités individuelles coûteuses est incompréhensible. Au tarif de 110 euros le trajet, ces taxis volants symbolisent une forme de séparatisme social que nous refusons à l'heure où les inégalités sociales et territoriales se creusent dans notre région.

Pour toutes ces raisons, nous invitons la population à se saisir de l'enquête publique et nous déposerons respectivement des contributions pour que le projet soit abandonné au profit d'investissements utiles au plus grand nombre et non à quelques-uns.

Jacqueline BELHOMME  
Maire de Malakoff

Philippe BOUYSSOU  
Maire d'Ivry-sur-Seine

Jérôme COUMET  
Maire du 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris

Jean-Luc LAURENT  
Maire du Kremlin-Bicêtre

Carine PETIT  
Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris

Patricia TORDJMAN  
Maire de Gentilly

Céline MALAÏÉ  
Conseillère régionale d'Ile-de-France  
Présidente de la Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

*Communiqué commun des Maires du 13<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, 14<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, de Malakoff, de Gentilly, du Kremlin-Bicêtre, d'Ivry-sur-Seine et du groupe La Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne du Conseil régional d'Ile-de-France (2/2)*

**Conseil régional****Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne****SÉANCE PLÉNIÈRE DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023****Rapport n° CR 2023-056  
Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**Amendement :****Texte de l'amendement**

L'article additionnel suivant est ajouté :

*“ Le Conseil régional s'engage à ne subventionner aucune entreprise ayant réalisé des superprofits.”***Exposé des motifs :****PAS DE SUBVENTIONS POUR LES ENTREPRISES QUI FONT DES SUPERPROFITS**

La Région Ile-de-France, comme notre pays, est confrontée au défi de sa bifurcation écologique et énergétique et à l'adaptation aux conséquences déjà irréversibles du changement climatique.

L'Ile-de-France est aussi confrontée à une crise sociale et à un affaiblissement structurel de ses services publics, comme l'ont mis en lumière les deux années d'épidémie de Covid-19 concernant notre système de santé.

Pour garantir un service public de proximité et de qualité, protéger les moyens d'existence des Franciliennes et des Franciliens, lutter contre les inégalités, soutenir l'activité économique et financer la transition écologique, la Région Ile-de-France doit pouvoir mobiliser une grande part de ses ressources et en finir avec les dépenses inutiles.

Ainsi, les entreprises ayant fait des superprofits (définis comme étant la fraction du résultat imposable excédant 1,25 fois la moyenne triennale retenue) ne bénéficient plus d'aucune subvention régionale.

**Céline MALAÏSÉ**  
Présidente de groupe

Conseil régional

Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

**Rapport n° CR 2023-056**  
**Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**Texte de l'amendement**

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

*“Engage un processus de budget sensible au genre pour la région Ile-de-France”*

**Exposé des motifs :**

**FAIRE DE L'ÎLE-DE-FRANCE LA 1<sup>ère</sup> RÉGION AVEC UN BUDGET SENSIBLE AU GENRE**

La *budgetisation sensible au genre* ou *gender budgeting* a vu le jour il y a plus de vingt ans à l'Organisation des Nations Unies. Depuis, elle s'est inscrite dans une réflexion plus globale d'intégration de la notion de genre aux politiques publiques reprise aussi bien par la Banque mondiale du Développement que par le FMI ou, à l'échelle de l'UE, par la Commission européenne et le Conseil de l'Europe. Mais aussi par les autorités fédérales belges qui dès 2007 ont compris qu'une analyse du budget sous l'angle du genre pouvait sensibiliser les acteurs politiques et administratifs et favoriser une utilisation plus efficace et plus ciblée des ressources publiques. C'est un véritable levier d'égalité femmes-hommes et plus largement entre genres.

Au-delà de la communication annuelle du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, devenue obligatoire depuis août 2014, il faut maintenant se doter de ce type d'outils d'évaluation des budgets existants avec une perspective de genre à tous les niveaux du processus budgétaire, ainsi qu'une restructuration des dépenses dans le but de promouvoir une réelle égalité entre les femmes et les hommes. Un budget genré pourrait pleinement participer à l'évaluation des politiques publiques pour déterminer l'efficacité transformatrice et l'avancée de l'égalité femme-homme dans les politiques régionales.

Aujourd'hui, l'Île-de-France, première région de France, pourrait être pionnière en la matière en objectivant les dépenses publiques afin de rééquilibrer les différences de traitement entre les femmes et les hommes et la répartition des crédits budgétaires entre les sexes au sein de toutes les politiques publiques.

Tel est l'objet de cet amendement.

**Céline MALAISE**  
Présidente de groupe



**Conseil régional****Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne****SÉANCE PLÉNIÈRE DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023****Rapport n° CR 2023-056  
Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**Amendement :**

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

*« Considérant les effets sociaux désastreux des licenciements boursiers, notamment sur le territoire de l'Île-de-France, et le scandale économique de ces pratiques, la Présidente de la Région mobilise tous les leviers dont elle dispose pour obtenir du Gouvernement ou du Parlement une loi interdisant les licenciements boursiers ».*

**Exposé des motifs :****POUR UNE RÉGION QUI PROTÈGE LES SALARIÉ·E·S :  
EXIGER DE L'ÉTAT L'INTERDICTION DES LICENCIEMENTS BOURSIERS**

Depuis de nombreuses années, le monde du travail constate, impuissant, la généralisation d'un type particulier de licenciements, différents du licenciement pour motif personnel ou pour motif économique (caractérisé par des difficultés économiques ou à des mutations technologiques) : le licenciement « boursier ».

Ce type de licenciements présente la particularité de toucher des salariés d'entreprises n'ayant aucune difficulté particulière, ni prévisible, et visent à générer des profits plus importants et à majorer les dividendes versés à leurs actionnaires.

Les scandales concernant les licenciements boursiers réalisés par des grandes entreprises françaises ou internationales sur le sol français se sont multipliés ces dernières décennies.

Ils ont aussi fortement touché l'économie francilienne et ses salarié·e·s.

Ces scandales sont d'autant plus grands lorsqu'il s'agit d'entreprises ayant bénéficié d'importantes aides publiques de l'Etat (via notamment le CICE et/ou le Crédit impôt recherche) ou de la part des collectivités territoriales.

Alors même que d'importantes aides publiques sont déployées, plusieurs grandes entreprises, pourtant en bonne santé économique, ont profité ces dernières années de la pandémie de Covid 19 pour annoncer de nouvelles restructurations, guidées par la seule logique d'augmentation des profits, telles Sanofi, Altice, Nokia ou Danone. Il est temps que ces scandales cessent.

La Région Île-de-France ne peut pas tolérer de telles destructions sociales et économiques sur son propre territoire. C'est pourquoi il est proposé avec cet amendement que la présidente de la Région agisse sans tarder auprès du Gouvernement et du Parlement, afin que ces derniers prennent rapidement les mesures qui s'imposent pour interdire les licenciements boursiers.

Tel est l'objet de cet amendement.

**Céline MALAISE**  
Présidente de groupe

**Conseil régional  
Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne**

**SÉANCE PLÉNIÈRE DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-056**

**Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**Texte de l'amendement**

L'article additionnel suivant est ajouté à la délibération :

*“Le Conseil régional demande au groupe La Poste et à l'Etat d'appliquer un moratoire sur la fermeture de bureaux de poste en Ile-de-France et de l'inscrire dans le contrat de présence postale en cours.*

*Le Conseil régional réaffirme le caractère indispensable du service public postal au plus proche des Franciliennes et Franciliens et interpelle l'Etat quant à l'application réelle et les conséquences sur le terrain du contrat de présence postale par le Groupe La Poste.”*

**Exposé des motifs :**

**MORATOIRE SUR LES FERMETURES DE BUREAUX DE POSTE EN ILE-DE-FRANCE**

Le service public postal est un élément déterminant de la présence globale du service public dans les communes et leurs quartiers.

Pourtant, depuis plusieurs années, les fermetures et transformations de bureaux de poste se multiplient et n'épargnent aucun département d'Ile-de-France. A titre d'exemple, 10% des bureaux de poste ont été fermés depuis 2017 dans le Val-de-Marne. Les organisations syndicales estiment à 15% le nombre de bureaux de poste fermés en Ile-de-France depuis 2017. Dans le même temps, un tiers des bureaux franciliens ont fait l'objet de réduction d'amplitude d'ouverture au public et ce processus se poursuit.

Dans tous les départements franciliens, des initiatives sont prises par des élu.e.s locaux, des usagers et des organisations syndicales contre les projets de fermeture de bureaux de poste, leur transformation en « point contact » chez des commerçant.es et contre la réduction des amplitudes horaires d'ouverture des bureaux de poste. Ils dénoncent ce recul de la présence du service public postal et la stratégie du groupe La Poste. Ce groupe justifie la plupart des fermetures par une baisse de la fréquentation des bureaux concernés alors que cette baisse résulte principalement de gels de poste, de réductions préalables des amplitudes horaires d'ouverture ou de services voire de fermetures dites « sauvages », sans information préalable aux usagers.

Pourtant, le contrat de présence postale 2023-2025, signé entre l'Etat, l'Association des Maires de France et le Groupe La Poste, est censé maintenir la présence postale sur le territoire national. Pourtant, les fermetures et transformations de bureaux se poursuivent. La baisse du trafic courrier est invoquée pour justifier ces fermetures. En revanche, l'explosion du trafic colis est souvent occultée. Enfin, le groupe La Poste perçoit, dans le cadre du contrat de présence postale, une dotation de l'Etat pour assurer la continuité de la présence postale.

Cet amendement propose donc de prendre position contre cette réduction du service public postal en exigeant un moratoire sur les fermetures et transformations de bureaux de poste.

**Céline MALAISÉ  
Présidente de groupe**



**SÉANCE PLÉNIÈRE DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023****Rapport n° CR 2023-056  
Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**Amendement****Texte de l'amendement :**

*Le Conseil régional d'Ile-de-France approuve la conditionnalité des aides régionales aux conventions signées avec l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain à la mise en œuvre d'un plan de co-construction réelle des projets urbains avec les habitant.es concerné.es et à la production obligatoire d'une restitution, chiffrée et illustrée, détaillant la proposition initiale, les évolutions obtenues à la demande des habitant.es ainsi que celles rejetées et les raisons objectives de leur rejet.*

**Exposé des motifs****CONDITIONNER LES AIDES RÉGIONALES AVEC L'ANRU AU RESPECT VÉRITABLE DE LA  
PAROLE DES HABITANT.ES**

Les crédits en faveur de la politique de la ville restent très en deçà des besoins. Cette réalité est en contradiction avec la validation de la quasi-totalité des 102 sites concernés en Ile-de-France. Si la signature des conventions apparaît anormalement longue en Ile-de-France, leur élaboration ne peut pas se faire sans une association exemplaire des habitant.es concerné.es.

En effet, le projet de renouvellement urbain du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne et Chennevières-sur-Marne (94) connaît, depuis plusieurs années, des contestations d'habitant.es et d'associations implantées au sein du site concerné. La situation persiste.

Les habitant.es et associations dénoncent notamment un défaut de concertation et de prise en compte de leurs observations dans l'élaboration du projet de renouvellement urbain. Ils rejettent une partie du projet et déplorent une rénovation étalée sur 30 ans. Sans juger le fond du dossier, la Région se doit d'être exemplaire en matière de concertation et de co-construction des projets.

La Région se doit d'exiger de la part de l'ANRU et des communes concernées une co-construction réelle des projets avec les habitant.es. Pour cela, cet amendement rend obligatoire la production, par l'ANRU et les communes concernées, d'un plan d'actions de co-construction à chaque étage du projet ainsi que la production obligatoire d'une restitution, chiffrée et illustrée, détaillant la proposition initiale, les évolutions obtenues à la demande des habitant.es ainsi que celles rejetées.

**Céline Malaisé  
Présidente de groupe**



# Amendement N° 160



Conseil régional

Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

## SÉANCE PLÉNIÈRE DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

### Rapport n° CR 2023-056 Projet de budget pour 2024

Titre III – Dispositions diverses

#### Amendement :

##### Texte de l'amendement :

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

« *Demande au Gouvernement d'abroger la circulaire interministérielle du 11 mai 2021 relative à l'encadrement de la production de logements sociaux PLUS et PLAI dans les communes qui en comptent déjà plus de 40% de logements sociaux.*

*Demande au Gouvernement au Préfet de Région de faire respecter la loi SRU dans les communes carencées en généralisant, notamment, la reprise en main des permis de construire des opérations de plus de 4 logements par les Préfètes et Préfets des Départements ».*

##### Exposé des motifs :

#### CESSONS LA STIGMATISATION DES LOGEMENTS SOCIAUX ET L'IMPUNITÉ POUR LES MAIRES HORS LA LOI SRU !

A la crise de l'accès des Franciliens au logement s'ajoute la crise sociale d'ampleur qui s'abat sur notre pays. Avec 783 000 demandes de logements en souffrance fin 2022, l'Île-de-France connaît une pénurie historique, sans précédent. Il est nécessaire d'agir pour que le droit au logement reste effectif en Île-de-France.

Au lieu de sanctionner tous les Maires ayant fait le choix de ne pas appliquer la loi SRU, le Gouvernement pointe du doigt – dans le contexte de pénurie grave et historique décrit plus haut – les communes qui comptent plus de 40% de logements sociaux et qui souhaitent construire des logements accessibles aux classes populaires et moyennes (PLAI et PLUS).

En effet, une circulaire interministérielle datée du 11 mai 2021 invite les préfets à n'autoriser la délivrance d'agrément en PLAI et PLUS dans ces communes "que dans des cas très limités, en vue d'assurer la cohérence de l'action de l'État au titre du renouvellement urbain, de la requalification des îlots dégradés, de l'aménagement des quartiers proches de grandes infrastructures de transport ou de la mise en œuvre du plan Égalité des chances".

Cette circulaire a donc l'intention de freiner les Maires qui construisent, alors que ceux qui s'opposent à l'article 55 de la loi SRU ne sont pas tous sanctionnés. Cette circulaire vient aggraver une pénurie déjà extrême, dans un contexte d'effondrement de la construction de logements.

La Région ne peut pas partager cette orientation gouvernementale et doit s'y opposer.

Par ailleurs, 50 communes restent frappées par un arrêté de carence pour non-respect de la loi SRU obligeant à disposer d'au moins 25% de logements sociaux. Pour rappel, les communes carencées en Île-de-France sont :

Lésigny, Seine-et-Marne  
Chatou, Yvelines  
Le Chesnay-Rocquencourt, Yvelines  
Chevreuse, Yvelines  
L'Etang-la-Ville, Yvelines  
Flins-sur-Seine, Yvelines  
Maisons-Laffitte, Yvelines  
Mareil-Marly, Yvelines  
Marly-le-Roi, Yvelines  
Neauphle-le-Château, Yvelines  
Noisy-le-Roi, Yvelines  
Saint-Arnoult-en-Yvelines, Yvelines  
Triel-sur-Seine, Yvelines  
Vaux-sur-Seine, Yvelines  
Versailles, Yvelines  
Le Vésinet, Yvelines  
Villennes-sur-Seine, Yvelines  
Brunoy, Essonne  
Etiolles, Essonne  
Gometz-le-Châtel, Essonne  
Igny, Essonne  
Leuville-sur-Orge, Essonne  
Morigny-Champigny, Essonne  
Saintry-sur-Seine, Essonne  
Soisy-sur-Seine, Essonne  
Vauhallan, Essonne  
Villiers-sur-Orge, Essonne  
Yerres, Essonne  
Bois-Colombes, Hauts-de-Seine  
Boulogne-Billancourt, Hauts-de-Seine  
Levallois-Perret, Hauts-de-Seine  
Montrouge, Hauts-de-Seine  
Neuilly-sur-Seine, Hauts-de-Seine  
Saint-Cloud, Hauts-de-Seine  
Ville-d'Avray, Hauts-de-Seine  
Le Raincy, Seine-Saint-Denis  
Marolles-en-Brie, Val-de-Marne  
Nogent-sur-Marne, Val-de-Marne  
Noiseau, Val-de-Marne  
Ormesson-sur-Marne, Val-de-Marne  
Périgny, Val-de-Marne  
Le Perreux-sur-Marne, Val-de-Marne  
Saint-Mandé, Val-de-Marne  
Saint-Maur-des-Fossés, Val-de-Marne  
Sucy-en-Brie, Val-de-Marne  
Villecresnes, Val-de-Marne

Auvers-sur-Oise, Val-d'Oise  
Enghien-les-Bains, Val-d'Oise  
Montmorency, Val-d'Oise  
Le Plessis-Bouchard, Val-d'Oise

Face à la gravité de la situation et à l'ancienneté de la loi SRU, adoptée en l'an 2000, il convient de sanctionner plus fortement les communes dont les Maires revendiquent une désobéissance à la loi SRU, les communes qui ne s'engagent à augmenter sensiblement la part de logements sociaux et à permettre aux Préfètes et Préfets de Départements d'agir pour construire en urgence davantage de logements sociaux.

C'est le sens de cet amendement.

**Céline MALAISE**  
Présidente de groupe



# Amendement N° 161



Conseil régional

Gauche Communiste, Écologiste et Citoyenne

## SÉANCE PLÉNIÈRE DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

**Rapport n° CR 2023-056**

**Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

### **Texte de l'amendement**

L'article additionnel suivant est ajouté :

« *Demande au Gouvernement la mise en œuvre urgente de l'encadrement des loyers sur tout le territoire de l'Ile-de-France puis l'ajout du Conseil régional d'Ile-de-France dans les collectivités locales autorisées à faire usage de l'encadrement des loyers, en complément de celles mentionnées dans l'article 140 de la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique* ».

### **Exposé des motifs :**

#### **FACE À LA PÉNURIE DE LOGEMENTS, A LA SPÉCULATION IMMOBILIÈRE ET LOCATIVE, ENCADREMENT DES LOYERS PARTOUT EN ILE-DE-FRANCE**

A la crise de l'accès des Franciliens au logement s'ajoute la crise sociale d'ampleur qui s'abat sur notre pays. Avec 783 000 demandes de logements en souffrance fin 2022, l'Ile-de-France connaît une pénurie historique, sans précédent. Il est nécessaire d'agir pour que le droit au logement reste effectif en Ile-de-France.

L'article 140 de la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique permet aux établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'habitat, à la commune de Paris, aux établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris, à la métropole de Lyon et à la métropole d'Aix-Marseille-Provence de mettre en place un dispositif d'encadrement des loyers pour une durée expérimentale de 5 ans.

La Région Ile-de-France a été oubliée par le législateur dans les collectivités pouvant actionner ce levier. Par conséquent, dans l'attente d'une modification législative, cet amendement propose de demander au Gouvernement d'instaurer l'encadrement des loyers sur tout le territoire régional pour tenter de freiner la pénurie de logements, la spéculation immobilière et locative.

Par ailleurs, cet amendement demande, à terme, l'élargissement des compétences de la région en matière d'encadrement des loyers. Il est demandé au Gouvernement d'étendre les possibilités offertes par l'article 140 de la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique au Conseil régional d'Ile-de-France. Ce dernier pourra actionner ou non l'encadrement des loyers sur l'intégralité du territoire de l'Ile-de-France, sans possibilité de division de cette unité administrative, ni de suppression des dispositifs d'encadrement existants.

**Céline MALAISE**  
Présidente de groupe

**SÉANCE PLÉNIÈRE DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-056**

**Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**Texte de l'amendement :**

Un article additionnel ainsi rédigé est ajouté :

*« Un jaune budgétaire présentant l'ensemble des actions, dépenses et recettes, engagées ou prévues au titre du « bouclier social », tous secteurs confondus, sera présenté lors de la séance d'examen du Compte Administratif 2023. »*

**Exposé des motifs :**

**ALERTE ENLÈVEMENT : 200 MILLIONS POUR LE BOUCLIER SOCIAL**

En mai 2022, le Conseil régional a mis en place un « bouclier social » doté de 200 millions selon les annonces faites par l'exécutif.

Après un exercice budgétaire complet, il convient de vérifier l'effectivité de ce bouclier social, ses effets et sa reconduction éventuelle.

Devant tant d'engagements et au regard de l'ampleur de ce plan d'urgence, un point d'étape doit être produit à travers un jaune budgétaire en raison de l'absence de visibilité sur la mise en œuvre de ces annonces dans les annexes budgétaires du budget primitif 2024.

**Céline MALAÏSÉ**  
Présidente de groupe



**CONSEIL RÉGIONAL DE 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-056 : PROJET DE BUDGET POUR 2024**

**Titre III – Dispositions diverses**

**Texte de l'amendement :**

Un article est ajouté, rédigé comme suit :

“La Présidente du Conseil Régional demande au Préfet de Police de Paris la création d'un programme de formations à la lutte contre les discriminations, notamment en matière d'antiracisme, et aux pratiques de diminution de la conflictualité, à destination des agent-es de police et de sécurité en activité sur la région d'Ile-de-France.”

**Exposé des motifs :**

**POUR UNE MEILLEURE FORMATION DES FORCES DE SÉCURITÉ EN MATIÈRE  
D'ANTIRACISME ET DE LUTTE CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS**

Le profilage ethnique, ou contrôles au faciès, pratiqué par la police française a été documenté et condamné non seulement par des organisations nationales et internationales de la société civile, mais également par des organismes des droits humains internationaux et nationaux.

En 2021, Human Rights Watch et cinq organisations de défense des droits humains françaises et internationales ont engagé une action de groupe contre l'État français pour réclamer des réformes à même de mettre fin au profilage ethnique systémique de la part de la police. Toutefois, le gouvernement français continue de nier l'existence du racisme systémique au sein de ses forces de police.

Nous ne pouvons plus fermer les yeux sur les pratiques discriminatoires dans la police. À l'approche d'une grande affluence dans notre région lors des Jeux Olympiques et Paralympiques et dans un contexte de tensions sociales, il est primordial de prévenir toutes formes de discriminations en formant les agent-es de police et l'ensemble des agent-es de sécurité en activité sur notre région.

**Par cet amendement, les élu-es du Pôle Écologiste proposent que la Région exige du Préfet de Police de Paris, le lancement rapide d'un programme ambitieux de formations visant à l'apprentissage, par la police et les agent-es de sécurité, de la lutte contre les discriminations, et particulièrement le racisme, en centrant leur formation autour de la pédagogie et les pratiques de diminution de la conflictualité.**

Le Président du groupe :



**Kader Chibane**

Conseil régional  
Pôle Écologiste

CONSEIL RÉGIONAL DES 12 ET 13 DÉCEMBRE 2022

Rapport n° CR 2022-0076 : PROJET DE BUDGET POUR 2023

Titre III - Dispositions diverses

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté, rédigé comme suit :

“Mandate la présidente pour présenter un Schéma directeur immobilier et dresser un bilan des opérations patrimoniales engagées par la collectivité depuis 2015 en se mettant en conformité avec l'engagement n°10 de la Charte pour une nouvelle éthique politique en Ile-de-France”.

Exposé des motifs de l'amendement :**ETAT DU PATRIMOINE RÉGIONAL ET SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER : UNE EXIGENCE DE BONNE GESTION, DEMOCRATIQUE ET ÉTHIQUE**

Les loyers et charges locatives passent de 29,500 M€ en AE et CP au BP 2023 à 30,2 M€ en AE et CP au BP 2024, alors même que les prix des énergies se stabilisent à la suite du pic de la crise énergétique de 2022-2023. Cette augmentation substantielle du budget dédié aux loyers ne trouve donc pas son explication dans l'impact des prix de l'énergie sur les charges locatives mais bien dans la stratégie de gestion patrimoniale adoptée par l'exécutif régional.

Pour rappel, la Cour des Comptes, dans son rapport d'observations définitives de 2020, a fustigé la décision de l'exécutif régional de rester locataires en se livrant, notamment, à une évaluation prospective des dépenses engendrées par le regroupement des baux signés jusqu'en 2031, évaluation plus de trois fois supérieure au montant que la Région aurait dépensé si elle avait fait le choix de l'acquisition.

Depuis plusieurs années, les élu·es du Pôle Écologiste demandent une communication complète et lisible de l'ensemble des dépenses relatives au patrimoine régional, celles qui ont déjà été effectuées depuis 2015, comme celles qui sont prévues années après années, ainsi qu'une transparence sur les choix de gestion et leurs conséquences pour les finances de la Région.

Pourtant, l'engagement N°10 de la Charte pour une nouvelle éthique politique en Ile-de-France stipule qu' **“un état du patrimoine du conseil régional et du patrimoine des organismes dont le budget est financé majoritairement par le conseil régional est réalisé en début de mandat et six mois avant la fin de celui-ci”** n'est toujours pas respecté. Un état du patrimoine de la “holding” territoriale doit prévoir :

- la présentation des biens dans le domaine public et dans le domaine privé ;
- les fiches d'immobilisations des biens comprenant leur état de vétusté, leur occupation, le coût d'entretien annuel ;
- l'état des engagements.

Les augmentations chroniques des budgets dédiés appellent à ce que ces dispositions de transparence soient mises en œuvre au plus vite. Ce serait là l'occasion de faire le bilan du déménagement du siège de la Région à Saint-Ouen. Le manque de concertation et l'opacité entourent ce déménagement qui, trois ans après, ne traduit pas les promesses faites et l'affichage de la majorité régionale. Au-delà des discours, le déménagement engage l'institution sur du très long terme et appelle une programmation extrêmement fine des dépenses induites, directes et indirectes.

**La communication précise de ces informations à l'assemblée régionale et la transparence sur les choix retenus par postes de dépenses sont à la fois une exigence de bonne gestion et une exigence démocratique et éthique.**

Le Président du groupe :



Kader Chibane

**Conseil régional**  
Pôle Écologiste

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-056 : PROJET DE BUDGET POUR 2024**

Titre III - Dispositions diverses

**Texte de l'amendement :**

**Un article est ajouté, rédigé comme suit :**

**“La Présidente du Conseil Régional assure la transparence sur les diagnostics établis sur les effectifs d'agent-es techniques et engage une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) dans les lycées.”**

**Exposé des motifs de l'amendement :**

**ENGAGER D'URGENCE LA GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET COMPÉTENCES  
DANS LES LYCÉES**

L'exécutif régional, sous couvert de bonne gestion financière, contraint le recrutement d'agent-es. Ils prétendent augmenter les effectifs dans notre région, mais il s'agit en réalité d'une hausse en trompe-l'oeil. En effet, ce sont les services qui n'ont aucun lien direct avec les compétences régionales qui sont mieux dotés, tandis que les secteurs clés connaissent une baisse de leurs effectifs. Cette situation ne peut qu'aboutir à un accroissement des tensions relatives aux conditions de travail des agent-es de notre région.

Les élu-es du Pôle Écologiste alertent notamment depuis plusieurs années sur un sous-effectif chronique dans le service des ressources humaines. Ce sous-effectif conduit à une baisse des évaluations annuelles des agent-es par les responsables RH, ne permettant pas d'assurer un suivi en proximité suffisant avec le personnel.

Autre alerte lancée à plusieurs reprises par les élu-es du Pôle Écologiste : il n'y a toujours pas de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour les agent-es techniques des lycées. Pourtant, nous savons que nous atteignons un pic sur la pyramide des âges et que de nombreuses et nombreux agent-es partiront à la retraite dans les toutes prochaines années.

Il n'y a toujours pas d'accès aux diagnostics qui ont été établis sur les lycées et donc sur le calcul de ratio de recrutement que l'exécutif envisage à destination des lycées, ce qui ne permet pas d'envisager un schéma d'ensemble sur ce que vont devenir les effectifs au sein des lycées dans les prochaines années et de déterminer si les services pourront y assurer la bonne gestion de leur personnel.

**Il est donc urgent que Mme la Présidente active la GPEC des lycées et que l'exécutif régional assure la transparence sur la gestion des effectifs régionaux en mettant les diagnostics établis dans les lycées à disposition de la commission thématique Administration Générale. C'est le sens de cet amendement.**



**Le Président du groupe :**



**Kader Chibane**

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-056 : PROJET DE BUDGET POUR 2024**

**Titre III - Dispositions diverses**

**Texte de l'amendement :**

Un article est ajouté, rédigé comme suit :

**“La Présidente du Conseil Régional demande au gouvernement d’octroyer aux Autorités Organisatrices des Mobilités, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, l’autonomie de fixation des taux plafond du Versement Mobilité sur le périmètre géographique de leur réseau de transports publics.”**

**Exposé des motifs de l'amendement :**

**FINANCEMENT DES TRANSPORTS :  
LES AUTORITÉS ORGANISATRICES DES MOBILITÉS DOIVENT AVOIR L'AUTONOMIE DE  
FIXER LE PLAFOND DES TAUX DU VERSEMENT MOBILITÉ**

Afin de financer les variations des coûts de fonctionnement, les Autorités Organisatrices des Mobilités ont des marges de manœuvre réduites. Elles ont pour seuls leviers réels, pour ne pas réduire l'offre, l'évolution de la tarification et l'éventuelle contribution complémentaire des collectivités territoriales partenaires. Elles sont, en effet, tributaires des décisions du gouvernement dans la loi de Finances pour l'évolution des recettes issues de la fiscalité, principalement pour les recettes issues du Versement Mobilité et de la TICPE.

En Ile-de-France, dans un contexte de crise économique qui a durement frappé les Francilien·nes, la décision de la Présidente d'Ile-de-France Mobilités d'augmenter de 12% les tarifs en décembre 2022 et de 7,5% la contribution des collectivités, sans que les entreprises ne connaissent elles aussi un accroissement de leur contribution aux transports publics, est une injustice particulièrement choquante.

De nombreuses AOM demandent la compétence de fixation du taux plafond du Versement Mobilité dans leurs territoires afin de pouvoir réellement faire des arbitrages politiques lorsque des besoins de financement se présentent.

**Par cet amendement, les élu·es du Pôle Écologiste appuient cette demande qui permet, *in fine*, d'améliorer la liberté d'administration des collectivités territoriales, consacrée par l'article 72 de la constitution, considérant que les élu·es locaux sont les plus à même de fixer, en fonction des spécificités de leur réseau de transports, les plafonds des taux les plus adaptés.**

Le Président du groupe :



**Kader Chibane**

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023****Rapport n° CR 2023-056 : PROJET DE BUDGET POUR 2024****Titre III - Dispositions diverses****Texte de l'amendement :**

Un article est ajouté, rédigé comme suit :

**“La Présidente du Conseil Régional demande au gouvernement la création d’une taxe sur la publicité lumineuse (éclairée ou numérique), afin de freiner sa progression et de tendre vers sa suppression, dont le produit serait affecté à l’amélioration des transports du quotidien.”**

**Exposé des motifs de l'amendement :**

**FINANCEMENT DES TRANSPORTS :  
UNE TAXE POUR LUTTER CONTRE L’AGRESSION PUBLICITAIRE DANS LES TRANSPORTS  
AFIN DE FINANCER LES INVESTISSEMENTS INDISPENSABLES POUR L’AMÉLIORATION DES  
TRANSPORTS DU QUOTIDIEN**

La publicité commerciale est partout sur le réseau de transports : 49 000 faces publicitaires éclairées dans les stations, 50 000 faces sur le réseau de bus bus et 1 290 écrans publicitaires numériques sont en fonctionnement.

Ces étendards publicitaires présents sur le réseau dégradent la qualité du service public en gare, brouillent les informations voyageurs utiles aux usager-ères et nourrissent un système de consommation de masse qui repose sur le principe du “*toujours plus*”, favorisé par des incitations permanentes à posséder de nouveaux biens, bien au-delà de la satisfaction des besoins réels.

Par ailleurs, le deuxième rapport de l’Observatoire de la Publicité Sexiste publié le 5 décembre 2023 démontre que de trop nombreux stéréotypes et injonctions sexistes sont encore aujourd’hui véhiculés par la publicité, principalement par des images, quoique des slogans sexistes continuent d’être diffusés<sup>1</sup>.

En outre, les écrans publicitaires numériques sont une source de pollution lumineuse et visuelle d’autant plus importante qu’ils sont de plus en plus agressifs : les panneaux numériques succèdent peu à peu aux panneaux rétroéclairés et les vidéos se substituent de plus en plus aux images fixes.

Ils accentuent le brouillage de l’information voyageur en gare et consomment inutilement une énergie devenue plus rare et onéreuse. En effet, un panneau consomme en moyenne 2049 kilowattheures par an, soit autant qu’un ménage français pour l’éclairage et l’électroménager (données ADEME).

**Cet amendement propose donc de demander au gouvernement la création d’une taxe contre l’agression publicitaire dans les transports, affectée à Ile-de-France Mobilités et spécifiquement vers les investissements dans l’amélioration des transports du quotidien. L’application d’un montant forfaitaire de 50 euros par mois pour chaque face publicitaire éclairée et de 500 euros par mois pour chaque écran numérique sur le réseau IDFM permet une recette annuelle potentielle de près de 70 millions d’euros.**

Face à l’état de délabrement du réseau de transport du quotidien dans notre région, la région Ile-de-France ne peut que défendre les opportunités de nouvelles recettes pour investir dans la maintenance et la modernisation de son réseau.

**Le Président du groupe :  
Kader Chibane**



<sup>1</sup> Le rapport est disponible en intégralité ici :

<https://antipub.org/wp-content/uploads/2023/11/RAP-SEXISME-PUB-FINAL.pdf>

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023****Rapport n° CR 2023-056 : PROJET DE BUDGET POUR 2024****Titre III - Dispositions diverses****Texte de l'amendement :**

Un article est ajouté, rédigé comme suit :

**“La Présidente du Conseil Régional demande au gouvernement la création d’une taxe sur la livraison de colis pour les grands acteurs du e-commerce, dont le produit serait affecté à l’amélioration des transports du quotidien.”**

**Exposé des motifs de l'amendement :**

**FINANCEMENT DES TRANSPORTS :  
UNE TAXE SUR LA LIVRAISON DE COLIS POUR FINANCER LES INVESTISSEMENTS  
INDISPENSABLES POUR L'AMÉLIORATION DES TRANSPORTS DU QUOTIDIEN**

Cet amendement vise à mettre en place une contribution des grands acteurs du e-commerce sur les 1,5 milliards de colis annuels livrés en France afin de générer une source de financement pérenne pour les AOM. Pour la région Ile-de-France, qui est l'espace de transit de 350 à 400 millions de colis par an, la décision d'une taxe de 1€ par colis représente une opportunité de recette fiscale significative de l'ordre de 400 millions d'euros par an.

Les fonds générés seraient investis dans l'amélioration des infrastructures de transport, le développement des mobilités durables et actives, ainsi que la mise en place de projets favorisant des déplacements respectueux de l'environnement.

Une proposition similaire figure dans le rapport commandé par le Ministère des transports à l'ex-député Philippe Duron en 2021, puis dans celui du Sénat, publié en juillet 2023. Cette piste a également été partagée par des groupes politiques de tous bords lors des Assises du financement des transports franciliens en début d'année. Plus récemment, le Groupement des autorités responsables de transport (GART) a encore proposé une mesure similaire. Outre le consensus qui se dessine autour d'une telle proposition, les exemples de mise en place de mesures similaires à l'étranger (Barcelone, État du Colorado bientôt suivi par celui du Minnesota aux États-Unis) montrent son applicabilité.

Les plateformes d'e-commerce profitent doublement des investissements des collectivités territoriales dans les transports et mobilités. En effet, elles tirent avantage pour leur activité des bénéfices des transports en commun, qui en libérant de l'espace sur la voirie et en participant à la décongestionner, permettent à leurs véhicules de livraisons d'opérer avec plus d'efficacité. Toutefois, ces gains d'espace sont annihilés en partie par le surplus de véhicules logistiques engendré par l'expansion toujours croissante du e-commerce. Cette expansion vient augmenter la congestion urbaine et l'usure des infrastructures routières et emplacements de livraisons, à la charge des collectivités. Ainsi, l'expansion de leurs activités se fait au détriment des finances publiques.

L'amendement vise également à défendre les petits commerçants en rééquilibrant la concurrence déloyale avec les géants du e-commerce et lutter contre les oligopoles. Bien que l'e-commerce puisse être une opportunité pour des petits commerçants et créateurs de toucher de nouveaux clients, ils ne sont pas égaux face aux plateformes et n'ont pas les mêmes moyens. En exemptant les petits commerçants de cette contribution via un chiffre d'affaires minimum à réaliser et en y excluant les livraisons en magasin physique, l'amendement encourage un équilibre plus juste entre les plateformes d'e-commerce et les vendeurs indépendants. Une exemption pour les services de livraison en

point-relais participerait également à favoriser l'activité et le dynamisme des commerces de proximité tout en limitant les déplacements inutiles du dernier kilomètre dus aux échecs de livraisons des destinataires absents. Enfin, en faisant payer à la plateforme un montant forfaitaire au moment de la validation du panier pour l'envoi du colis, peu importe le nombre de colis, on favorise le regroupement des envois, évitant la multiplication des envois à l'unité, ce qui aide également les entreprises de logistique à consolider leurs envois pour une meilleure efficacité.

**Face à l'état de délabrement du réseau de transport du quotidien dans notre région, la région Ile-de-France ne peut que défendre les opportunités de nouvelles recettes pour investir dans la maintenance et la modernisation de son réseau.**

**Le Président du groupe :**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized letter 'A' with a horizontal stroke extending to the right.

**Kader Chibane**

CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-056 : PROJET DE BUDGET POUR 2024

Titre III - Dispositions diverses

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté, rédigé comme suit :

**“Le Conseil Régional d’Île-de-France renonce au projet irréaliste, ni finançable, ni financé, de ligne 19 du métro, qui ne règle aucun problème de mobilités dans le Val d’Oise avant 20 à 25 ans et repose sur un modèle d’aménagement et de développement du territoire prédateur pour la biodiversité et les écosystèmes.”**

Exposé des motifs de l'amendement :

**SOLUTION DE TRANSPORT STRUCTURANTE ET RÉALISTE POUR LE VAL D'OISE :  
SOUTENONS LES PROLONGEMENTS DU T11 PLUTÔT QUE L'UTOPIE D'UN NOUVEAU GRAND  
PROJET INUTILE, LE MÉTRO 19 AVEC INTERCONNEXION DANS LES CHAMPS**

Le projet de la région Ile-de-France et du département du Val-d'Oise de ligne 19 du métro, avec Ile-de-France Mobilités en maîtrise d'ouvrage, est un nouveau coup de communication... qui ne règlera aucun problème de mobilité dans ce département avant 20 à 25 ans, au mieux, pour un coût que personne ne peut payer.

Alors que les effets concrets des dérèglements climatiques se font ressentir chaque année de manière plus intense dans nos vies, la droite francilienne ne peut pas rester mutique et s'en tenir à un modèle de développement et d'aménagement obsolète, nuisible et climaticide.

L'accroissement de l'offre de transports en commun, en réduisant la dépendance à une automobile encore très souvent carbonée, est un moyen de lutter contre la crise climatique, à condition que le coût écologique de l'infrastructure, et ses conséquences en termes d'artificialisation des sols, ne soit pas supérieur au gain offert par l'offre nouvelle.

Or, ce projet de ligne 19 - qui projette de réaliser une interconnexion de deux lignes de métro DANS UN CHAMP particulièrement riche et fertile - comporte un risque accru de maladaptation de l'Ile-de-France, c'est-à-dire la mise en œuvre de mauvaises solutions d'adaptation qui ont pour conséquence d'aggraver le changement climatique.

De plus, la région Ile-de-France, le département du Val-d'Oise et Ile-de-France Mobilités n'ont pas les moyens de financer un tel projet qui s'élève, dans une fourchette basse, à 7,5 milliards d'euros. Pour rappel, en l'état, la gestion de l'Autorité Organisatrice des Transports laisse peu, voire pas, de marge de manœuvre financière puisque la capacité de désendettement d'IDFM est proche du seuil critique des 15 ans et l'établissement public local s'approche dangereusement de la banqueroute.

**Ce projet n'est donc qu'une promesse vaine qui, en plus de n'avoir aucune chance de voir le jour, délaisse pour les 20 à 25 prochaines années les habitant·es du Sud du Val-d'Oise qui ont un réel besoin de solutions de transports en commun pour leurs déplacements du quotidien. Cet amendement demande donc d'abandonner cette gabegie au profit de solutions réalistes, réalisables rapidement et soutenables écologiquement et socialement comme les prolongements du T11 et une réflexion sur un maillage fin de ce territoire par une offre de surface.**

Le Président du groupe :



Kader Chibane

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023**

**Rapport n° CR 2023-056 : PROJET DE BUDGET POUR 2024**

**Titre III - Dispositions diverses**

**Texte de l'amendement :**

Un article est ajouté, rédigé comme suit :

**“La région Ile-de-France sanctuarise la qualité de service public essentiel des îles de loisirs, pour garantir le droit d'un accès à la nature et aux vacances à toutes et tous.**

**Un rapport d'information sur la gouvernance actuelle des îles de loisirs, dans lequel figureront les résultats de l'étude patrimoniale (cabinet d'audit), de celle sur la gouvernance (cabinet de conseil) et de l'appel à manifestation d'intérêt, sera présenté au cours du premier trimestre 2024. L'exécutif profitera de ce rapport pour clarifier sa position sur le mode de gestion des îles de loisirs et affirmera sa volonté de refuser la privatisation.”**

**Exposé des motifs de l'amendement :**

**GESTION ET GOUVERNANCE DES ÎLES DE LOISIRS :  
UN BESOIN DE TRANSPARENCE ET DE CLARIFICATION**

Depuis 18 mois, la région sollicite des expertises externes sur la gestion et le mode de gouvernance des îles de loisirs.

Ces expertises, financées par la collectivité, n'ont pas été portées à la connaissance des élu·es d'opposition malgré des demandes répétées lors des commissions thématiques.

L'orientation néolibérale de l'exécutif et de ces expertises font peser une menace de privatisation de ces espaces essentiels pour l'accès à la nature et le droit aux vacances de nombreux Francilien·nes.

**L'adoption de cet amendement aurait vocation à rassurer toutes celles et tous ceux qui sont attachés à l'accessibilité « du jardin de ceux qui n'en ont pas » et la préservation des îles de loisirs comme des services publics de proximité pour les Francilien·nes.**

**Le Président du groupe :**



**Kader Chibane**

Conseil régional  
Pôle Écologiste

CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

Rapport N° 2023-056: PROJET DE BUDGET POUR 2024

Titre III - Dispositions diverses

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté, rédigé comme suit :

**“La région Ile-de-France décide d’instaurer une alternative végétarienne et/ou végétalienne quotidienne dans tous les espaces de restauration collective dont elle a la charge. Les réceptions données au Conseil Régional seront végétariennes ou végétaliennes pour, au moins, 50% du temps.”**

Exposé des motifs de l'amendement :

**MENUS VÉGÉTARIENS ET VÉGÉTALIENS :  
UNE ALTERNATIVE NÉCESSAIRE POUR RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DE L'ÉLEVAGE**

L'élevage est à l'origine de 12 % des émissions de gaz à effet de serre causées par les humains, révèle un rapport de la Food and agriculture organization (FAO) publié le vendredi 8 décembre 2023.

L'agence des Nations unies a pris 2015 comme année de référence. Cette année-là, 810 millions de tonnes de lait, 78 millions de tonnes d'œufs et 330 millions de tonnes de viande ont été produites. Depuis la production des engrais destinés à l'alimentation des bêtes aux portes du magasin, en passant par le transport, cela a conduit à l'émission de 6,2 gigatonnes (Gt) d'équivalent CO<sub>2</sub>, la FAO mesurant le méthane, le protoxyde d'azote et le dioxyde de carbone.

Les bovins sont la principale source d'émissions (62 %), suivis par les porcs (14 %), les poulets (9 %), les buffles (8 %) et les moutons et chèvres (7 %). Du côté des denrées produites, la viande est la plus grande source d'émissions de gaz à effet de serre (67 %), devant le lait (30 %) et les œufs (3 %).

Face à l'ampleur des dérèglements climatiques, aux évolutions éthiques de nos sociétés sur la condition animale, à l'expertise scientifique et médicale qui pointe les risques de l'alimentation carnassière sur la santé humaine, il est urgent de réduire la consommation de viande que nous consommons.

**Aussi, par cet amendement, le Pôle Écologiste propose que la région montre l'exemple en décidant, à partir de 2024, de :**

- proposer une alternative végétarienne ou végétalienne quotidienne dans les espaces de restauration collective dont elle a la charge ;
- composer des menus végétariens ou végétaliens pour la moitié des réceptions du Conseil Régional.

Le Président du groupe :



Kader Chibane



Conseil régional  
Pôle Écologiste

CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

Rapport n° 2023-056: PROJET DE BUDGET POUR 2024

**Titre III - Dispositions diverses**

**Texte de l'amendement :**

Un article est ajouté, rédigé comme suit :

**“La Présidente du Conseil Régional intègre dès 2024 des critères d'égalité femmes-hommes dans les affectations de subventions afin de poser les bases de l'adoption d'un budget sensible au genre pour 2025.”**

**Exposé des motifs de l'amendement :**

**POUR UNE RÉGION FÉMINISTE, CONSTRUISONS UN BUDGET SENSIBLE AU GENRE**

Au-delà des obligations légales sur l'égalité femmes-hommes qui incombent aux collectivités locales, la Région Ile-de-France a, dès 2014, initié une réflexion sur le budget pour l'intégration de l'égalité à travers les travaux du Centre Hubertine Auclert, qui s'est traduite par la publication d'un guide pratique qui fait aujourd'hui référence dans les recherches sur les politiques publiques sensibles au genre.

La région a notamment réalisé un rapport sur la place des femmes dans le sport en Ile-de-France en 2019 et proposé des actions à mettre en œuvre pour l'amplifier.

La démarche d'évaluation des politiques publiques, entamée il y a plusieurs années à la région, permet désormais de mieux cerner les informations sur les publics hommes et femmes bénéficiaires de certaines politiques publiques régionales.

Il ressort des études sur la budgétisation sensible au genre que si les politiques publiques sont neutres dans les textes en vigueur (biais explicites inexistant), elles peuvent dans la pratique se révéler peu favorables aux femmes, notamment en raison de données socio-économiques ou de freins à l'exercice de certaines activités (biais implicites négatifs).

**Il est proposé à travers cet amendement de renforcer la démarche et la réflexion initiées pour la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans toutes les politiques publiques de la région lorsque cela s'y prête, à travers une meilleure collecte des données, une analyse fine des impacts des politiques publiques sur la diminution des inégalités entre hommes et femmes dans notre région pour, à terme, expérimenter une démarche de budget intégrant des critères d'égalité qui permettra aux décideurs d'appréhender, dès la mise en place d'un nouveau dispositif régional, le potentiel impact sur l'égalité femmes-hommes.**

Le Président du groupe :



Kader Chibane

CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-056 : PROJET DE BUDGET POUR 2024

Titre III - Dispositions diverses

Texte de l'amendement :

Un article est ajouté, rédigé comme suit :

**“La région Ile-de-France présentera un jaune budgétaire des politiques régionales mises en oeuvre pour se conformer aux exigences de la charte Villes et territoires « sans perturbateurs endocriniens » signé en 2018 par la Présidente.”**

Exposé des motifs de l'amendement :

**RESPECTER LES ENGAGEMENTS RÉGIONAUX PRIS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS**

Début décembre, nous apprenions que la Région Ile-de-France et le réseau Environnement Santé avaient mené une étude dans 30 lycées afin d'évaluer l'exposition de 489 lycéen·nes aux perturbateurs endocriniens grâce au port d'un bracelet en silicone capteur de 9 polluants.

Les résultats sont alarmants et inquiétants : 8 polluants sur 9 ont été détectés ; l'écart entre l'élève le plus exposé et l'élève le moins exposé est démesuré ; les différences d'un établissement à l'autre sont importantes et surtout le taux d'exposition aux perturbateurs endocriniens est quatre fois plus important pour les lycéen·nes de Seine-Saint-Denis que pour ceux·lles de Paris.

Par ailleurs, la région finance massivement les terrains synthétiques en microplastiques (27 terrains en 2023), alors même que la revoyure de la directive européenne REACH prévoit l'interdiction à l'échelle de l'Union Européenne de l'implantation de ces infrastructures à horizon 2031.

Pour rappel, la Région Île-de-France est signataire de la charte Villes et territoires « sans perturbateurs endocriniens » depuis 2018 et s'est engagée à lutter contre ces substances délétères pour la santé et déployer des actions de sensibilisation.

Au regard de la non action sur les secteurs lycées et sports, le Pôle Écologiste s'interroge sur les actions concrètes menées par la région pour respecter les obligations prévues dans la charte. C'est pourquoi, **nous demandons un jaune budgétaire des politiques régionales mises en oeuvre pour se conformer aux exigences de la charte Villes et territoires « sans perturbateurs endocriniens » signé en 2018 par la Présidente.**

Le Président du groupe :



Kader Chibane

CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DÉCEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-056 : PROJET DE BUDGET POUR 2024

**Titre III - Dispositions diverses**

**Texte de l'amendement :**

Un article est ajouté, rédigé comme suit :

**“La région Ile-de-France s’engage à communiquer au cours du premier trimestre 2024 la trajectoire pluriannuelle de ses financements au domaine de Villarceaux.”**

**Exposé des motifs de l'amendement :**

**DOMAINE DE VILLARCEAUX : UN BESOIN DE LISIBILITÉ ET DE TRANSPARENCE**

Les institutions de la République ont un devoir envers les citoyen·nes. Au-delà d’agir pour le bien commun, l’argent public dont elles disposent doit être distribué avec la plus grande transparence, pour que les élu·es qui prennent part au processus démocratique puissent y participer avec la plus grande probité.

Nous avons pu constater qu’une grande partie du budget régional dédié à la culture concerne le domaine de Villarceaux. Il s’agit d’un projet de grande envergure dans lequel la région va investir plusieurs dizaines de millions d’euros.

Dans la mesure où cet investissement s’accompagne de coupes budgétaires dans d’autres domaines, il serait nécessaire d’avoir davantage d’informations sur ce projet, sur la destination des 14,5 M€ crédités pour 2024 (+900% en un an) et sur la trajectoire financière à moyen terme de ce projet. C’est un enjeu de lisibilité et de transparence indispensable.

**C’est le sens de cet amendement qui souhaite l’élaboration d’un bilan et d’une projection pluriannuelle des financements régionaux au domaine de Villarceaux.**

Le Président du groupe :



**Kader Chibane**



Conseil régional

[ UDI ]

### CONSEIL RÉGIONAL - DÉCEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024

Titre III – Dispositions diverses

#### Texte de l'amendement :

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

*“Mandate la Présidente pour créer, au cours de l'année 2024, un groupe de travail sur la prévention de la consommation de cannabis dans les lycées face au décrochage scolaire. Ce groupe de travail réunira les groupes politiques du Conseil Régional dans leur pluralité, à raison d'un conseiller régional par groupe politique, afin d'engager la Région Ile-de-France dans un plan de prévention et de sensibilisation de ses lycéens aux dangers du cannabis et de porter une voix commune auprès des autorités de santé pour les inciter à agir rapidement et efficacement contre ce problème majeur de santé publique. ”*

#### Exposé des motifs de l'amendement :

## FACE AU DÉCROCHAGE SCOLAIRE, UN TRAVAIL COLLECTIF POUR RENFORCER LA PRÉVENTION DANS LES LYCÉES SUR LA CONSOMMATION DE CANNABIS

Notre pays est classé premier en nombre de consommateurs de cannabis en Europe, devant l'Espagne et l'Italie notamment. Ce ne sont pas moins de 900.000 français qui consomment quotidiennement cette drogue, quelle que soit leur appartenance sociale et leur niveau de vie.

Ainsi, en 2023, 10% de la population française aura consommé au moins une fois du cannabis au cours de l'année écoulée. Et la moitié de la population française a consommé au moins une fois du cannabis dans sa vie.

Plus grave encore, 39% des jeunes âgés de 17 ans ont déjà consommé du cannabis. Chez les plus jeunes notamment, toutes les études montrent qu'une consommation précoce peut conduire à des troubles de l'attention, de la mémoire et des troubles de coordination. C'est aussi la scolarité des consommateurs adolescents qui peut être gravement remise en cause avec une consommation précoce, tout comme leurs compétences sportives ou encore leur sociabilisation, déterminante au tournant du passage à l'âge adulte.

Plus globalement, une consommation habituelle et répétée est génératrice de nombreux troubles à tous les âges de la vie et en vieillissant le corps humain ne parvient progressivement plus à pallier les effets indésirables et dangereux du cannabis. Des effets encore trop souvent méconnus ou sous-estimés, faute de pédagogie et de communication régulière de la part des autorités sanitaires.

Le taux de THC dans la résine de cannabis, c'est-à-dire la molécule à l'origine des effets psychotropes de cette drogue, a triplé depuis vingt ans, augmentant de façon dramatique le potentiel de dépendance et d'addiction et les risques liés à sa consommation.

Au-delà de quelques campagnes gouvernementales trop discrètes et peu efficaces (la hausse de la consommation l'atteste), un numéro d'aide gratuit existe, le 0 800 23 13 13. Il suppose toutefois que le consommateur a déjà pris conscience de son addiction et des dangers auxquels il s'expose; ce qui est rarement le cas.

Si les sanctions et la répression font nécessairement partie de la lutte contre ce fléau; les réponses préventives à destination des consommateurs, et particulièrement des plus jeunes, doivent être la priorité. Elles supposent une communication et une approche fondée sur la pédagogie, la compréhension des enjeux, la prise de conscience et la motivation des consommateurs à s'en sortir.

Comment prévenir, informer, retarder la consommation, accompagner l'addiction et la sortie du cannabis ? Autant de questions qui méritent une réflexion générale sur la consommation de cannabis dans notre région et sur la politique de prévention que nous voulons pour les Franciliens.

Pendant plus d'une année, lors de la précédente mandature, sur proposition de la Présidente de Région et avec la participation de tous les groupes politiques de notre assemblée, le groupe UDI, en la personne du docteur Ludovic Toro, avait eu l'honneur de présider une commission dans le cadre de laquelle de nombreuses auditions avaient été conduites. Malheureusement, la pandémie mondiale et les échéances électorales n'avaient pas permis de concrétiser ce travail pourtant essentiel.

**Nous proposons que ce groupe de travail puisse reprendre ses travaux en travaillant spécifiquement sur l'identification des leviers d'action, de prévention et de communication à mettre en place à l'échelle régionale pour lutter contre la consommation de cannabis auprès des lycéens.**

**Jean-François Vigier**

Président du groupe UDI





Conseil régional

[ UDI ]

### CONSEIL RÉGIONAL - DÉCEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024

Titre III – Dispositions diverses

#### **Texte de l'amendement :**

Un nouvel article est ajouté et rédigé comme suit :

*“ Mandate la Présidente pour présenter à la prochaine Commission permanente un règlement d'intervention permettant la création d'une aide régionale aux Franciliens souhaitant remplacer leur vieille chaudière au gaz par un chauffage à énergie solaire, de type pompe à chaleur ou système hybride. ”*

#### **Exposé des motifs de l'amendement :**

### **POUR LE CLIMAT, L'AIDE RÉGIONALE LIBÉRANT LES FRANCILIENS DU CHAUFFAGE AU GAZ DOIT VOIR LE JOUR**

Pour baisser notre empreinte carbone, nous débarrasser du chauffage au gaz naturel dans les logements est un levier d'action extrêmement puissant : les seules émissions générées par le parc de chaudières à gaz dans les logements individuels et collectifs représentent en moyenne environ 500 kilos d'éq. CO2 par habitant, soit autant qu'un vol aller Paris-New York ! D'après Airparif, le seul gaz naturel employé pour le chauffage dans le tertiaire & le résidentiel représente 26% des émissions de gaz à effet de serre franciliennes !

C'est aussi un enjeu géopolitique majeur : l'achat de gaz russe finance la guerre de Vladimir Poutine, et notre dépendance au gaz russe est malheureusement appelée à être confortée durablement dans la mesure où le pic de production de notre principal fournisseur qu'est la Norvège a déjà été atteint.

La production de biométhane injecté dans le réseau de gaz ne suffira pas à remplacer notre consommation de gaz naturel dans le secteur du logement, en raison de la concurrence des usages importante, à l'image de l'ambition d'Île-de-France Mobilités de produire du biométhane pour alimenter les deux tiers de notre parc de bus.

Lors de l'examen du BP 2023, sur proposition de l'UDI, la Présidente avait annoncé la création à titre expérimental d'un guichet régional pour verser une aide de 1.000 euros aux Franciliens souhaitant remplacer leur vieille chaudière au gaz par un chauffage à énergie solaire, de type pompe à chaleur ou système hybride.

La transformation de notre ancien "Fonds air-bois" en outil de lutte contre le changement climatique avec l'éligibilité des chaudières fioul était ainsi renforcée, grâce à la création d'une véritable aide régionale pour le remplacement des vieilles chaudières gaz.



1 million d'euros avaient été affectés pour déployer ce nouveau dispositif, mais ces crédits n'ont malheureusement pas été consommés faute de règlement d'intervention.

L'objet de cet amendement est donc d'y remédier en mandatant la Présidente pour présenter un règlement d'intervention lors de la prochaine Commission permanente permettant de mettre en œuvre cette proposition environnementale de la majorité régionale.

**Jean-François Vigier**  
Président du groupe UDI

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a horizontal line and a vertical line, and a small 'i' below it.



Conseil régional

[ UDI ]

### CONSEIL RÉGIONAL - DÉCEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024

Titre III – Dispositions diverses

#### **Texte de l'amendement :**

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Mandate la Présidente pour accueillir au PERQO en 2024 une promotion de Travailleurs indépendants handicapés (TIH) en co-working.

#### **Exposé des motifs de l'amendement :**

## **HANDICAP, GRANDE CAUSE RÉGIONALE 2024 : OUVRONS LES PORTES DE LA RÉGION AUX TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS HANDICAPÉS**

En 2024, la majorité régionale a choisi de faire du handicap une grande cause régionale. Alors que la deuxième promotion de l'incubateur régional baptisé le PERQO a déjà rejoint les murs de la Région en septembre dernier, le groupe UDI se réjouit que la première promotion de start-up incubées ait permis à 40 projets de voir le jour. Le PERQO incube aujourd'hui 20 projets handicap, handtech ou handicap et sport.

Afin de renforcer cet incubateur, et conformément à l'amendement de l'exécutif porté en mars 2022 suite à la proposition du groupe UDI, **nous proposons d'enclencher une deuxième phase de l'histoire du PERQO en élargissant son activité à l'accueil de travailleurs indépendants handicapés (TIH) en coworking.**

Depuis que les entreprises sont autorisées à avoir recours à des TIH pour s'acquitter de leur obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH) de 6%, de très nombreux Franciliens sont devenus TIH. Or, d'après une étude de la Fondation Handicap Malakoff Humanis, 43% des TIH se sentent seuls et relèvent cette solitude comme étant une difficulté prédominante dans leur vie professionnelle. Leur situation financière est souvent assez fragile, avec un revenu annuel moyen de 23 000 €, rendant ainsi trop onéreuse et complexe la location d'un espace de coworking.

**Ainsi, nous proposons d'élargir les capacités d'accueil du PERQO pour qu'il accueille en 2024 une promotion de TIH afin de coworker.**



Sur le modèle de ce qui est déjà mis en place pour les promotions d'entrepreneurs du PERQO, les TIH pourront postuler via un appel à candidatures que la Région pourra ouvrir sur la plateforme du PERQO.

Enfin, comme pour l'incubateur régional, il reviendra le soin à un jury de la Région de sélectionner les TIH sur la base de critères objectifs en lien avec leurs revenus et l'impact des missions qui leur sont confiées dans le cadre de leurs activités.

Alors que le handicap a été désigné comme notre grande cause régionale pour cette année 2024, nous proposons d'enrichir notre action en répondant à l'une des principales difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap et actuellement travailleurs indépendants.

**Jean-François Vigier**

*Président du groupe UDI*





Conseil régional

[ UDI ]

### CONSEIL RÉGIONAL - DÉCEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024

Titre III – Dispositions diverses

#### Texte de l'amendement :

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Une communication sera faite aux élus de la Commission des Finances présentant l'impact budgétaire pluriannuel pour la Région de la création du Groupement d'Intérêt Public permettant le recrutement de médecins régionaux.

#### Exposé des motifs de l'amendement :

## ACCÉLÉRER SUR LE SALARIAT DE MÉDECINS RÉGIONAUX FACE À LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE DE L'ÎLE-DE-FRANCE

Face à la désertification médicale de la Région Île-de-France<sup>1</sup>, le recrutement de médecins généralistes dans des centres de santé régionaux devient inéluctable : dans la mesure où de nombreux jeunes généralistes aspirent à ce mode d'activité et sachant que de nombreuses collectivités ont initié le lancement de GIP permettant le salariat de médecins, refuser d'emprunter cette voie conduira mécaniquement à ce que des médecins Franciliens quittent notre Région pour répondre aux sirènes de nos voisins. À ce titre, l'adoption à l'unanimité du vœu de l'UDI "Face aux déserts médicaux, recrutons des médecins régionaux en Île-de-France !" le 30 mars dernier en séance plénière a engagé positivement notre Région dans cette démarche. Depuis, de nombreuses collectivités locales se sont inscrites dans une logique similaire : la Région Auvergne-Rhône-Alpes a ainsi annoncé à l'automne l'implantation des premiers centres de santé régionaux dans le Cantal. La Région Île-de-France ne doit donc pas prendre de retard : c'est l'objet de cet amendement visant à ce qu'une étude financière soit présentée aux élus de la Commission des Finances sur l'impact budgétaire pluriannuel pour la Région de la création du Groupement d'Intérêt Public permettant le recrutement de médecins régionaux.

Jean-François Vigier

<sup>1</sup> En 2022, l'Île-de-France est officiellement devenue le premier désert médical de France métropolitaine : 7,5 millions de personnes (soit 62,4 % de la population régionale) vivent désormais dans ce que l'ARS appelle une zone d'intervention prioritaire. Pire, plus de 96,3% de la population francilienne vit dans un territoire insuffisamment doté en médecins généralistes !

# Amendement

N° 205

Île de France



Conseil régional

[ UDI ]

## CONSEIL RÉGIONAL - DÉCEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024

Titre III – Dispositions diverses

### Texte de l'amendement :

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Mandate la Présidente de Région pour présenter au cours de l'année 2024 un nouveau règlement d'intervention du dispositif « Aide à la mobilité internationale des étudiants » en le transformant en aide à la mobilité de tous les jeunes ; et en réorientant cette action régionale sur le développement de la citoyenneté européenne.

### Exposé des motifs de l'amendement :

**REFONDER NOTRE AIDE LA MOBILITÉ POUR EN FAIRE UN  
OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETÉ  
EUROPÉENNE CHEZ LES JEUNES**

Les échanges universitaires européens sont le fondement d'expériences partagées et contribuent à la construction d'une identité européenne commune. L'aide financière régionale sous conditions de ressources proposée aux étudiants franciliens inscrits en DUT, licence ou master dans un établissement partenaire, et qui souhaitent effectuer un séjour à l'étranger est un dispositif cher à l'UDI, parti de l'Europe, convaincu que sans cet effort de notre collectivité, de nombreux jeunes Franciliens modestes renonceraient à aller étudier dans un autre pays européen. Partageant cependant le constat de l'Exécutif de l'impossibilité pour la Région de répondre à l'ensemble des demandes formulées par les étudiants Franciliens et soutenant la nécessaire contraction des dépenses de fonctionnement de notre collectivité dans un contexte aussi inédit qu'incertain ; il est proposé par cet amendement de repenser en profondeur le soutien régional à la mobilité internationale des étudiants. L'Exécutif régional, sous l'impulsion de la Présidente, et en associant la Commission Relations Internationales & Affaires européennes, proposera au cours de l'année 2024, un recentrage du dispositif d'aide à la mobilité étudiante, prioritairement axé sur le développement de la citoyenneté européenne chez les jeunes.

**Jean-François Vigier**  
Président du groupe UDI



Conseil régional

[ UDI ]

### CONSEIL RÉGIONAL - DÉCEMBRE 2023

Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024

Titre III – Dispositions diverses

#### **Texte de l'amendement :**

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Mandate la Présidente pour saisir l'Inspection générale de la région Ile-de-France (Igrif) afin de lui confier une Mission sur l'élaboration d'un document budgétaire annuel retraçant l'ensemble des engagements financiers de la Région en faveur de l'économie sociale et solidaire, dans une logique transversale aux différentes annexes.

#### **Exposé des motifs de l'amendement :**

## **POUR RENFORCER LA LISIBILITÉ DE L'AMPLEUR DU SOUTIEN RÉGIONAL À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

Si le budget primitif 2024 permet de conforter l'action régionale en faveur du développement économique des structures de l'économie sociale et solidaire, cette composante de l'annexe "Développement économique" n'épuise pas, loin s'en faut, l'ampleur de l'action régionale conduite en faveur de l'économie sociale et solidaire dont l'ambition est portée par la vice-présidente Sylvie Mariaud. Qu'il s'agisse de la politique d'achats responsables ou des soutiens aux associations dans des politiques sectorielles sportives ou culturelles, l'ambition portée par notre collectivité par l'ESS se traduit par un morcellement budgétaire inévitable qui ne reflète pas notre détermination à promouvoir des initiatives économiques et sociales équitables dans une logique transversale qui concerne l'ensemble de nos politiques publiques. Les projets axés sur l'inclusion sociale, l'économie circulaire et la transition énergétique sont systématiquement et particulièrement encouragés, reflétant une vision holistique de l'ESS. L'an passé, nous avons fait le choix d'intégrer la ligne PM'up au budget ESS, alors qu'elle relevait auparavant d'un budget « soutien aux TPE PME ». Nous avons ainsi pu ainsi présenter cette année des rapports dédiés et donc parfaitement identifiés sur notre soutien spécifique aux structures de l'ESS. Nous proposons cette année de prolonger cette dynamique de renforcement de la lisibilité des actions en faveur de l'ESS en mandatant la Présidente pour qu'elle saisisse l'Inspection générale de la région Ile-de-France (Igrif) afin d'obtenir la production d'un document budgétaire annuel - qui pourrait prendre la forme d'un bleu - recensant l'ensemble des efforts et investissements consentis par la Région en matière d'Économie Sociale et Solidaire.

**Jean-François Vigier**  
Président du groupe UDI

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DECEMBRE 2023****Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024**

## Titre III – Dispositions diverses

**Texte de l'amendement :**

Un article additionnel est ajouté à la délibération et rédigé comme suit :

**« Mandate la Présidente pour interpeller le gouvernement sur la nécessité que la révision du règlement européen encadrant les émissions de CO2 pour les nouveaux véhicules lourds au sein de l'Union européenne intègre bien une exemption temporaire suffisante pour les véhicules au biogaz ».**

**Exposé des motifs de l'amendement :**

L'urgence écologique nous demande d'agir rapidement pour diminuer nos émissions de CO2. La Région Ile-de-France, avec Ile-de-France Mobilités, prend toute sa part en investissant massivement sur de nouvelles offres de transports collectifs dans la Région. Pour les lignes existantes de cars et bus, Ile-de-France Mobilités a lancé un grand plan de verdissement de son parc avec comme objectif la sortie du diesel en 2025 et, d'ici 2029, de rendre propre l'ensemble de la flotte.

Pour rappel, après 17 ans de gestion par la gauche régionale, le parc se composait à 95% de bus diesel, une inaction préjudiciable à la qualité de vie et à la santé des Franciliens. Notre stratégie est pragmatique en s'appuyant sur les technologies éprouvées, comme l'électrique et le biométhane selon l'autonomie nécessaire. Avec ce nouveau matériel roulant, nous allons, à titre d'exemple, doubler d'ici 2030 le nombre de lignes de cars express en faveur de la grande couronne.

Le biométhane présente de très nombreux avantages : il est produit localement en Ile-de-France à partir de déchets organiques et participe à notre indépendance énergétique. Il réduit par ailleurs de 80 % les émissions de CO2 par rapport à un véhicule diesel et est deux fois moins bruyant. Il crée enfin des emplois locaux et apporte des revenus complémentaires à nos agriculteurs.

Toutefois, l'union européenne est en train de réviser son règlement européen encadrant les émissions de CO2 pour les nouveaux véhicules lourds. L'Union Européenne ne doit pas être celle de l'absurdité bureaucratique. Elle a déjà subventionné des méthaniseurs en Ile-de-France qui sont des investissements industriels sur le temps long : il est nécessaire d'avoir cette vision de long terme. La technologie biométhane est éprouvée, les coûts sont maîtrisés et son exploitation est flexible.

L'interdiction trop tôt d'achat de bus biométhane serait un coup extrêmement dur et rendrait obsolète de nombreuses infrastructures neuves. Pire, une telle décision ferait fi des qualités indéniables du biométhane et du rôle qu'il peut jouer dans la transition énergétique, en faisant peser la transition énergétique sur l'électricité et l'hydrogène seuls. L'industrie européenne ne peut pas aujourd'hui nous garantir de pouvoir nous fournir d'ici 2030 des cars électriques d'une autonomie suffisante. Les industriels ne peuvent pas vivre sur une incertitude et le pire serait que les décisions européennes nous obligent à nous tourner vers le marché chinois. Notre priorité est que le futur règlement européen reconnaisse le travail que nous avons accompli en cinq ans et la nécessité d'un mix énergétique pluriel, réaliste et prudent.

Ile-de-France Mobilités restera motrice du verdissement de sa flotte : la commande publique est un moteur pour l'innovation, et le volume commandé en Ile-de-France fait de nous un acteur majeur. Nous commandons déjà des bus à hydrogène et allons miser sur le nouveau moteur à combustion d'hydrogène.

**Le Président de groupe**

**Vincent JEANBRUN**

Conseil régional

**CONSEIL RÉGIONAL DES 20 ET 21 DECEMBRE 2023****Rapport n° CR 2023-056 : Projet de budget pour 2024**

Titre III – Dispositions diverses

**Texte de l'amendement :**

Un article supplémentaire est ajouté à la délibération et rédigé comme suit :

« **Mandate la Présidente du Conseil régional pour interpeller le gouvernement afin de transférer la gestion du boulevard périphérique à Ile-de-France Mobilités** ».

**Exposé des motifs de l'amendement :**

Si le boulevard périphérique est, dans sa gestion, une infrastructure parisienne, il est bien dans son utilisation quotidienne une voie francilienne. En effet, 80% des usagers du périphérique ne sont pas parisiens. Près de la moitié des trajets réalisés sur cet axe structurant est d'ailleurs réalisée d'une banlieue à une autre, sans entrer dans la capitale.

La Mairie de Paris est engagée dans une guerre totale contre la voiture, en faisant de la vie des automobilistes un véritable cauchemar. L'exécutif parisien porte aujourd'hui le projet mortifère de fermer l'une des voies du périphérique à la circulation. Cette mesure aurait des conséquences dévastatrices pour l'ensemble des Franciliens qui n'ont d'autres choix que d'utiliser leur véhicule tous les jours pour se déplacer ou aller travailler, ainsi que pour l'environnement avec des bouchons supplémentaires jusqu'en grande couronne !

A l'inverse, notre majorité a engagé la Région sur la voie d'un plan « route de demain » pour traiter les points noirs les plus congestionnés du réseau routier et développer des innovations pour faciliter la circulation des automobilistes. Nous ne nous résolvons pas à ce que les Franciliens subissent la politique dogmatique de la Maire de Paris.

La récente annonce d'abaissement de la vitesse maximale de cet axe à 50km/h est un nouveau coup porté contre tous ceux qui sont contraints d'utiliser leur voiture au quotidien. A cet égard, rappelons que d'un point de vue climatique, l'aller/retour à Tahiti, pour une personne, en classe affaires, émet environ 30 tonnes de CO2, soit l'équivalent de 10 000 tours du périphérique en voiture...

En grande couronne, l'obsession anti-voitures d'Anne Hidalgo est mortifère : dans de nombreuses communes périurbaines et rurales, la voiture restera un moyen de déplacement indispensable. L'enjeu n'est pas donc pas de la faire disparaître, mais de la décarboner, et c'est justement l'ambition de la majorité régionale, qui a par exemple été précurseur en étant la première collectivité territoriale française à créer une aide auetrofit de véhicules thermiques.

Cette régionalisation du périphérique confié à Île-de-France Mobilités s'inscrit dans le sens des propositions de la saisine de l'Etat pour un choc de décentralisation en Île-de-France. Le pilotage du système de transports dans son ensemble par Île-de-France Mobilités pour maximiser son efficacité et sa fluidité suppose bien évidemment de régionaliser l'axe majeur et structurant de notre réseau routier régional qu'est le Boulevard périphérique.

En conséquence, nous proposons de transférer la gestion du boulevard périphérique à Ile-de-France Mobilités afin de mener une politique routière cohérente à l'échelle de l'Île-de-France.

**Le Président du groupe Ile-de-France Rassemblée****Vincent JEANBRUN****Le Président du groupe Union des Démocrates et Indépendants****Jean-François VIGIER**